

# Bassin d'Aurillac

Portrait de territoire  
2021

Cour d'Angoulême - Aurillac



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# — SOMMAIRE

L'essentiel en chiffre	P.3
Données administratives et démographie	P.4
Données physiques et occupation du sol	P.6
Compétences	P.8
Vie de territoire	P.9
Mobilité	P.13
Économie	P.15
Agriculture	P.16
Urbanisme, logement et habitat	P.26
Environnement	P.28
Patrimoine	P.37

25 communes

53 247 habitants

26 % de son territoire est recouvert par la forêt

16 % de son territoire est situé dans le PNR des Volcans d'Auvergne

2,7 % des emplois sont issus la filière agricole

424 exploitations agricoles

7 % de la SAU départementale

3 monuments historiques classés

2 sites classés



**53 247**

HABITANTS

**25**

COMMUNES

**108,2**

HABITANTS/KM<sup>2</sup>

N° siren : 241500230

Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac

3 place des Carmes

CS80501

15 005 Aurillac cedex

Téléphone : 04 71 46 86 30

Site internet : <https://www.caba.fr/>

### Budget 2020 :

Fonctionnement : 49,37 M€

Investissement : 55,41 M€

### Elus :

Président : Pierre Mathonier

Vice-présidents :

1<sup>er</sup> Christian Poughles (administration générale et finances)

2<sup>e</sup> : Magali Maurel (développement touristique et affaires culturelles)

3<sup>e</sup> : Stéphane Frechou (environnement et développement durable)

4<sup>e</sup> : Bernadette Ginez (ressources humaines)

5<sup>e</sup> : Jen-Luc Lentier (développement communal)

6<sup>e</sup> : Isabelle Lantuejoul (zone d'activités économiques et plateforme aéroportuaire)

7<sup>e</sup> : Gérard Pradal (grand cycle de l'eau et gens du voyage)

8<sup>e</sup> : Angélique Martins (habitat et politique de la ville)

9<sup>e</sup> : Sébastien Prat (mobilités et transports urbains)

10<sup>e</sup> : Nathalie Gardes (communication et NTIC)

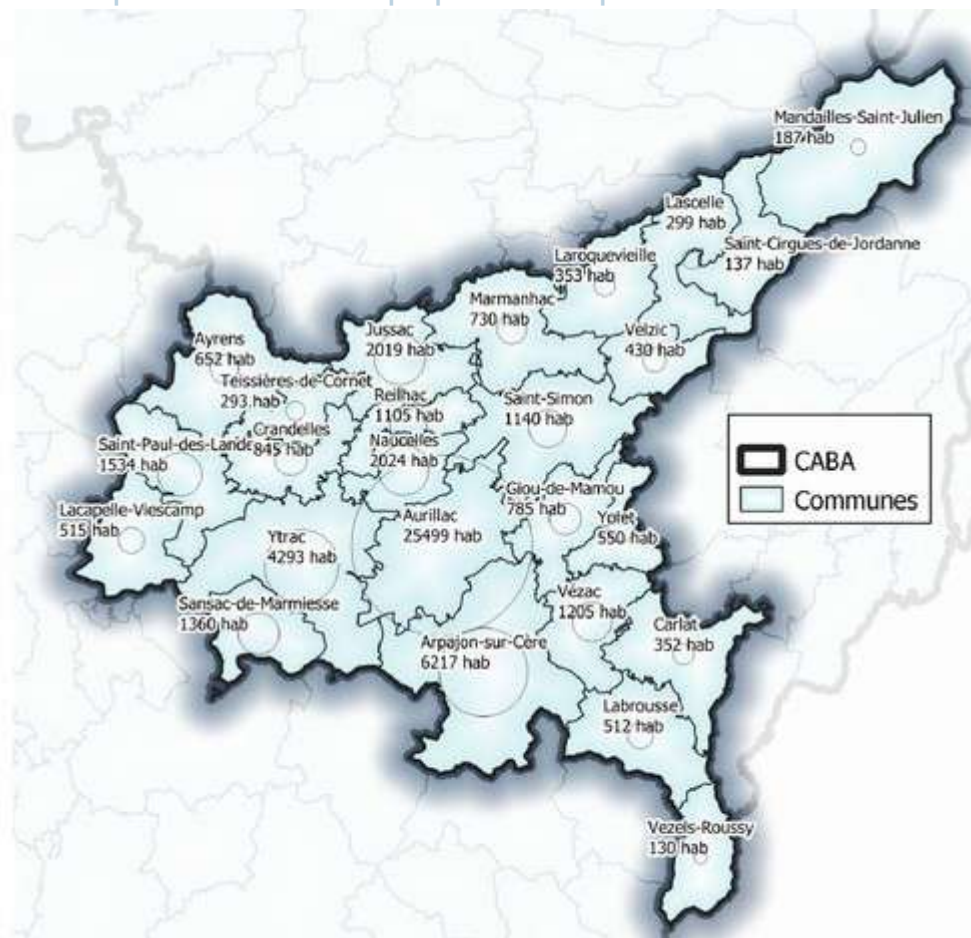
11<sup>e</sup> : Alain Coudon (urbanisme et PLUI)

12<sup>e</sup> : Maryline Monteillet (équipements touristiques)

13<sup>e</sup> : Charly Delamaide (équipements et animations sportives)

*Date d'élection : Juin 2020*

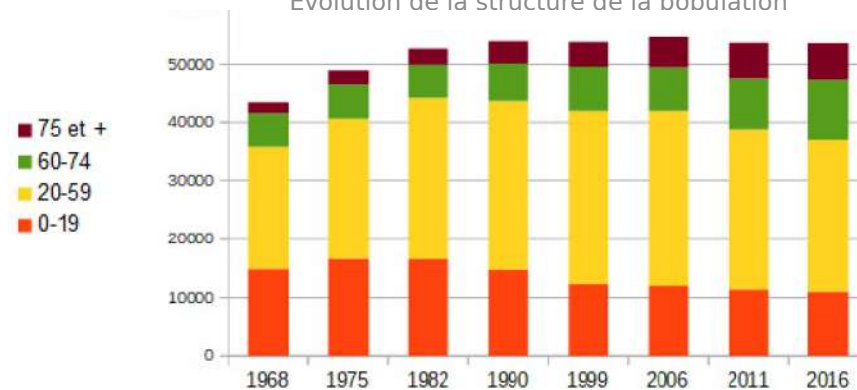
## Répartition de la population par commune



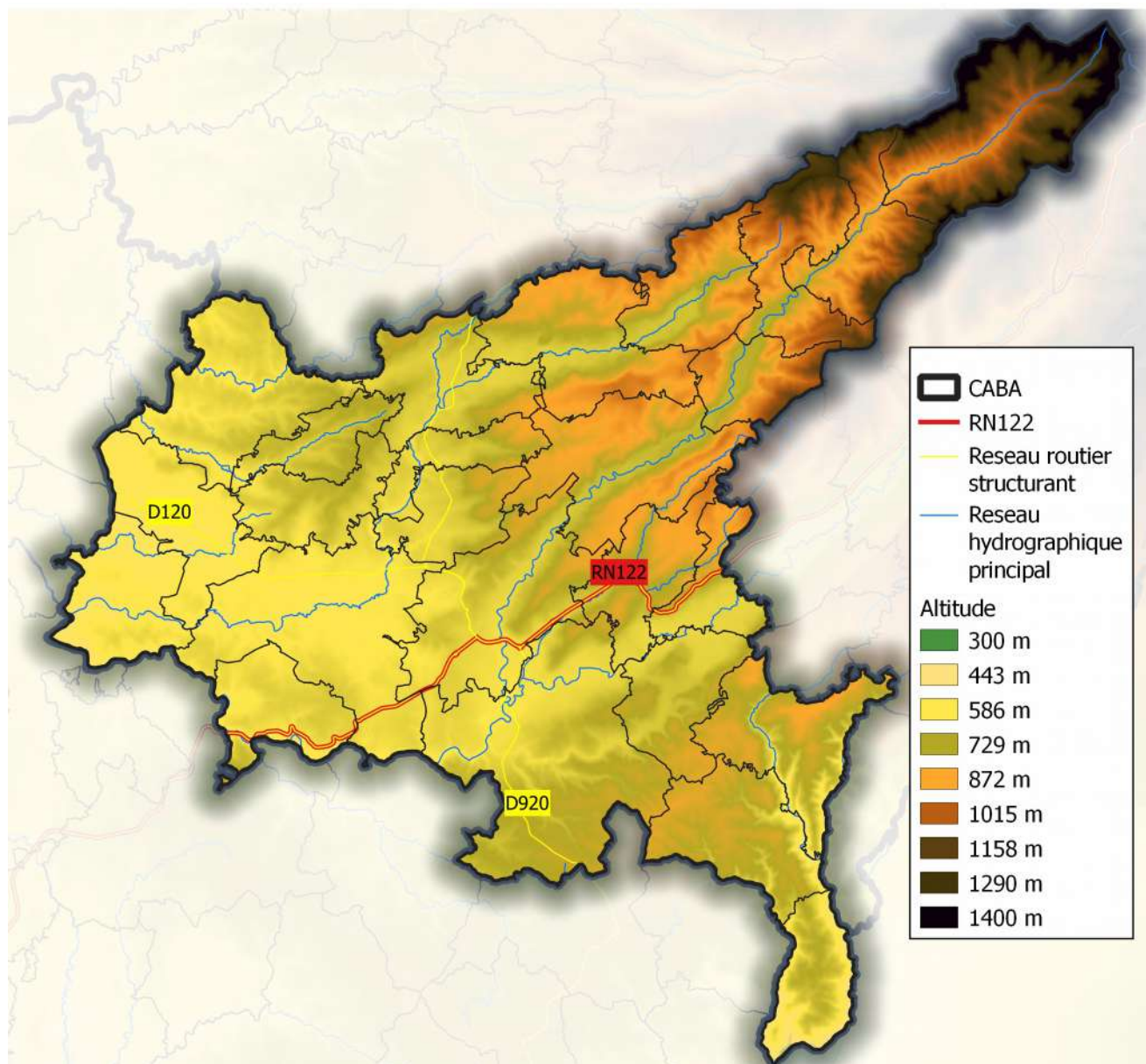
## Evolution de la population sur le territoire

Commune	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population			Evol. 2012-2017		Solde 2012-2017	
		2017	2012	% EPCI	v. abs	v. rel (%)	nat.	migrat.
Arpajon-sur-Cère	48	6217	6192	11,7	25	0,4	11	14
Aurillac	29	25499	27074	48,0	-1575	-5,8	-830	-745
Ayrens	26	652	580	1,2	72	12,4	9	63
Carlat	21	352	346	0,7	6	1,7	7	-1
Crandelles	12	845	738	1,6	107	14,5	35	72
Giou-de-Mamou	14	785	745	1,5	40	5,4	9	31
Jussac	18	2019	1941	3,8	78	4,0	-6	84
Labrousse	20	512	431	1,0	81	18,8	17	64
Lacapelle-Viescamp	16	515	501	1,0	14	2,8	10	4
Laroqueville	16	353	357	0,7	-4	-1,1	5	-9
Lascelle	19	299	311	0,6	-12	-3,9	3	-15
Mandailles-St-Julien	35	187	193	0,4	-6	-3,1	-16	10
Marmanhac	24	730	711	1,4	19	2,7	-3	22
Naucelles	12	2024	1922	3,8	102	5,3	11	91
Reilhac	9	1105	1097	2,1	8	0,7	-48	56
St-Cirgues-de-Jordanne	16	137	135	0,3	2	1,5	5	-3
St-Paul-des-Landes	19	1534	1510	2,9	24	1,6	30	-6
St-Simon	27	1140	1123	2,1	17	1,5	10	7
Sansac-de-Marmiesse	14	1360	1320	2,6	40	3,0	51	-11
Teissières-de-Cornet	9	293	247	0,6	46	18,6	19	27
Velzic	11	430	399	0,8	31	7,8	-1	32
Vézac	15	1205	1196	2,3	9	0,8	34	-25
Vezels-Roussy	13	130	144	0,2	-14	-9,7	-3	-11
Yolet	10	550	570	1,0	-20	-3,5	0	-20
Ytrac	38	4293	3986	8,1	307	7,7	-28	335
<b>Total</b>	<b>492</b>	<b>53166</b>	<b>53769</b>	<b>100</b>	<b>-603</b>	<b>-1</b>	<b>-669</b>	<b>66</b>

## Evolution de la structure de la population



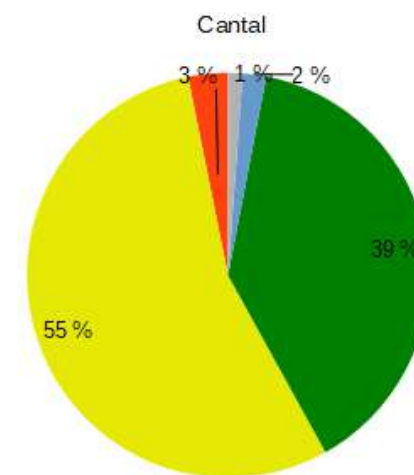
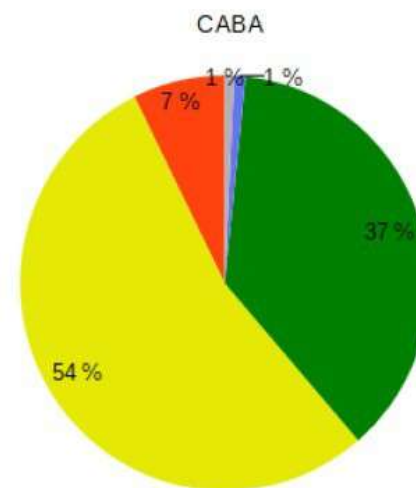
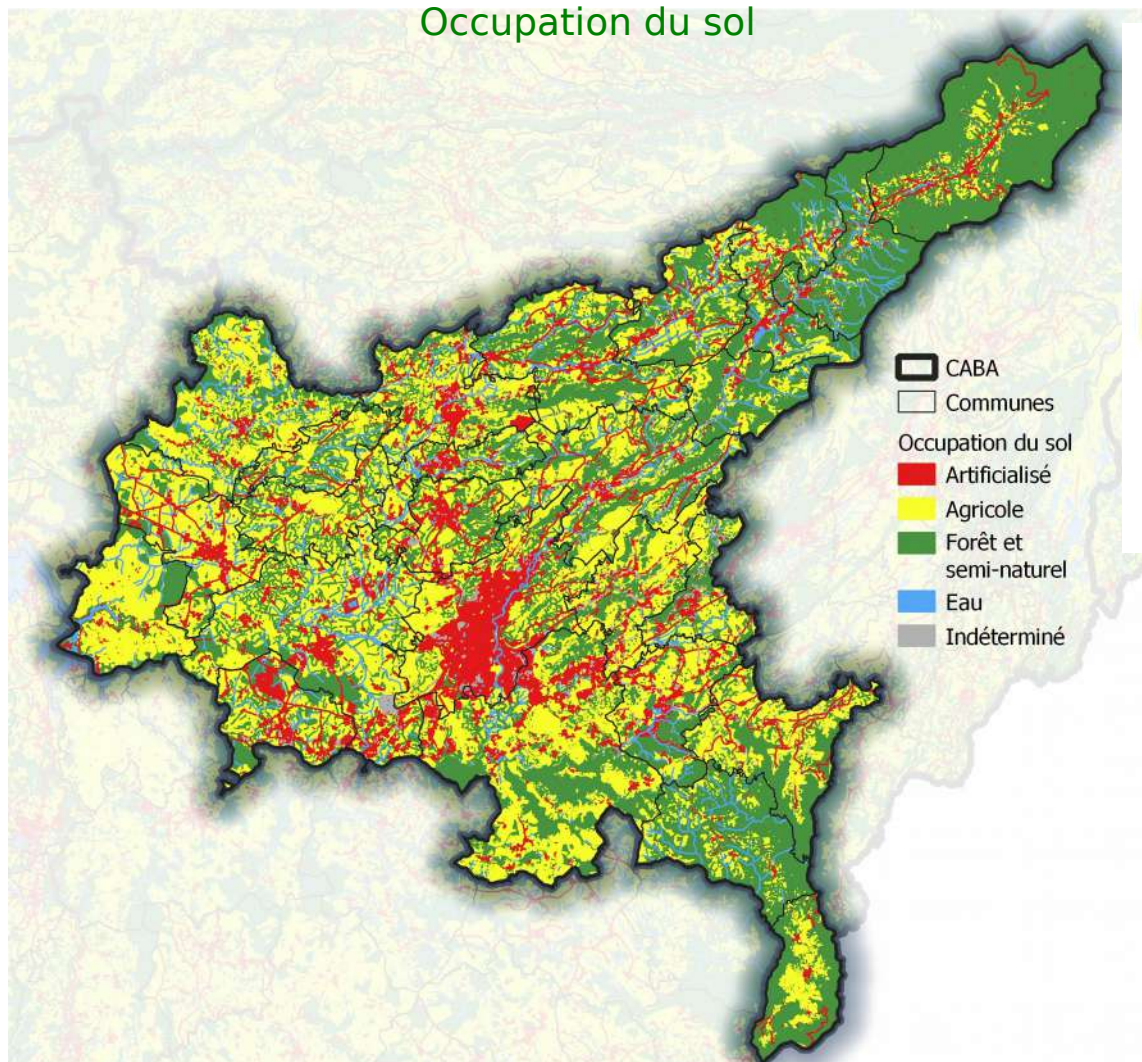
## Caractéristiques du territoire



Créé en 2000, le périmètre de cet EPCI s'est agrandi au fil des années jusqu'à un projet de fusion avec la communauté de communes de Cère et Goul en Carlades envisagé par le schéma départemental de coopération intercommunal mais qui n'a pas abouti. Il représente 37 % de la population du Cantal concentrée essentiellement sur les communes d'Aurillac et Arpajon-sur-Cère.

Périmètre : 207 km  
Superficie : 495 km<sup>2</sup>  
Altitude mini : 380 m  
Altitude maxi : 1 787 m  
Altitude moyenne : 751 m

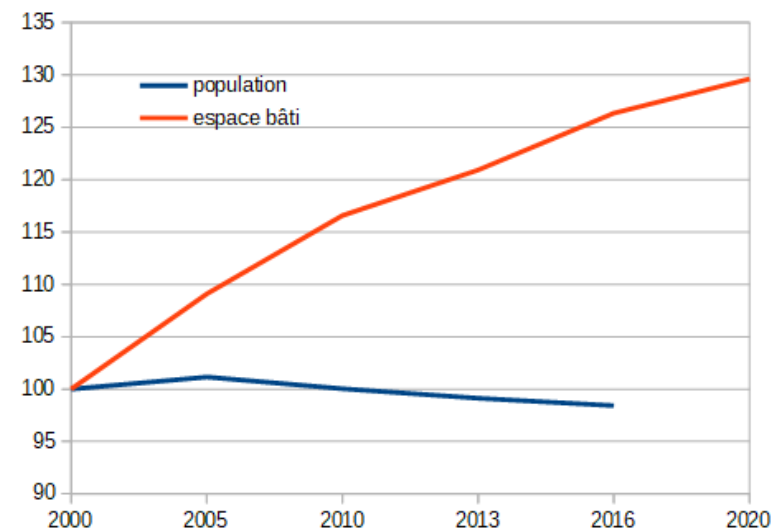
## Occupation du sol



Territoire essentiellement agricole et forestier, le Cantal détient le taux d'artificialisation le plus faible de la région (on notera, par exemple, que l'Isère est à plus de 8 % d'artificialisation de son territoire. Quant au Rhône c'est plus de 17 % du territoire qui est artificialisé).

L'artificialisation du Cantal se cantonne principalement à ses zones urbaines qui représentent à elles seules 65 % des surfaces construites. On le remarque sur le bassin d'Aurillac avec les pôles urbains d'Arpajon-sur-Cère et Aurillac.

Evolution de la population et de l'espace bâti, base 100.



## OBLIGATOIRES

### Aménagement de l'espace :

- \* Élaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur ;
- \* Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- \* Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

### Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ;
- \* Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques, (portuaire ou aéroportuaire),
  - \* Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
  - \* Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

### Équilibre social de l'habitat :

- \* Programme local de l'habitat
- \* Politique du logement d'intérêt communautaire
- \* Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- \* Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- \* Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- \* Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

### Politique de la ville

- \* Élaboration du diagnostic du territoire et définition du Contrat de ville
- \* Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- \* Programmes d'actions définis dans le Contrat de ville.

### Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

### Collecte et traitement des déchets des ménages

### GEMAPI

### Eau

### Assainissement des eaux usées

### Gestion des eaux pluviales urbaines

## OPTIONNELLES

### Protection et mise en valeur de l'environnement et cadre de vie

- \* Lutte contre la pollution de l'air
- \* Lutte contre les nuisances sonores
- \* Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

### Voirie

### Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

## FACULTATIVES

### Enseignement :

- \* Participation au fonctionnement de l'antenne universitaire et à la mise en place des services et animations nécessaires à la vie étudiante
- \* Soutien aux programmes locaux de recherche
- \* Au titre des investissements portés antérieurement, la propriété du collège de la Ponétie, mis à disposition du Département du Cantal et la propriété de l'école des Dinandiers mise à disposition de la commune d'Aurillac.

### Sécurité civile

- \* Versement du contingent incendie
- \* Représentation du service départemental d'incendie et de secours
- \* Intégration du SIG de la défense extérieure contre les incendies des communes (DECI)

### Aménagement numérique

- \* Réseau de télécommunication en fibre haut et très haut débit d'intérêt communautaire

### Tourisme

### Orientation des jeunes et insertion dans l'activité économique

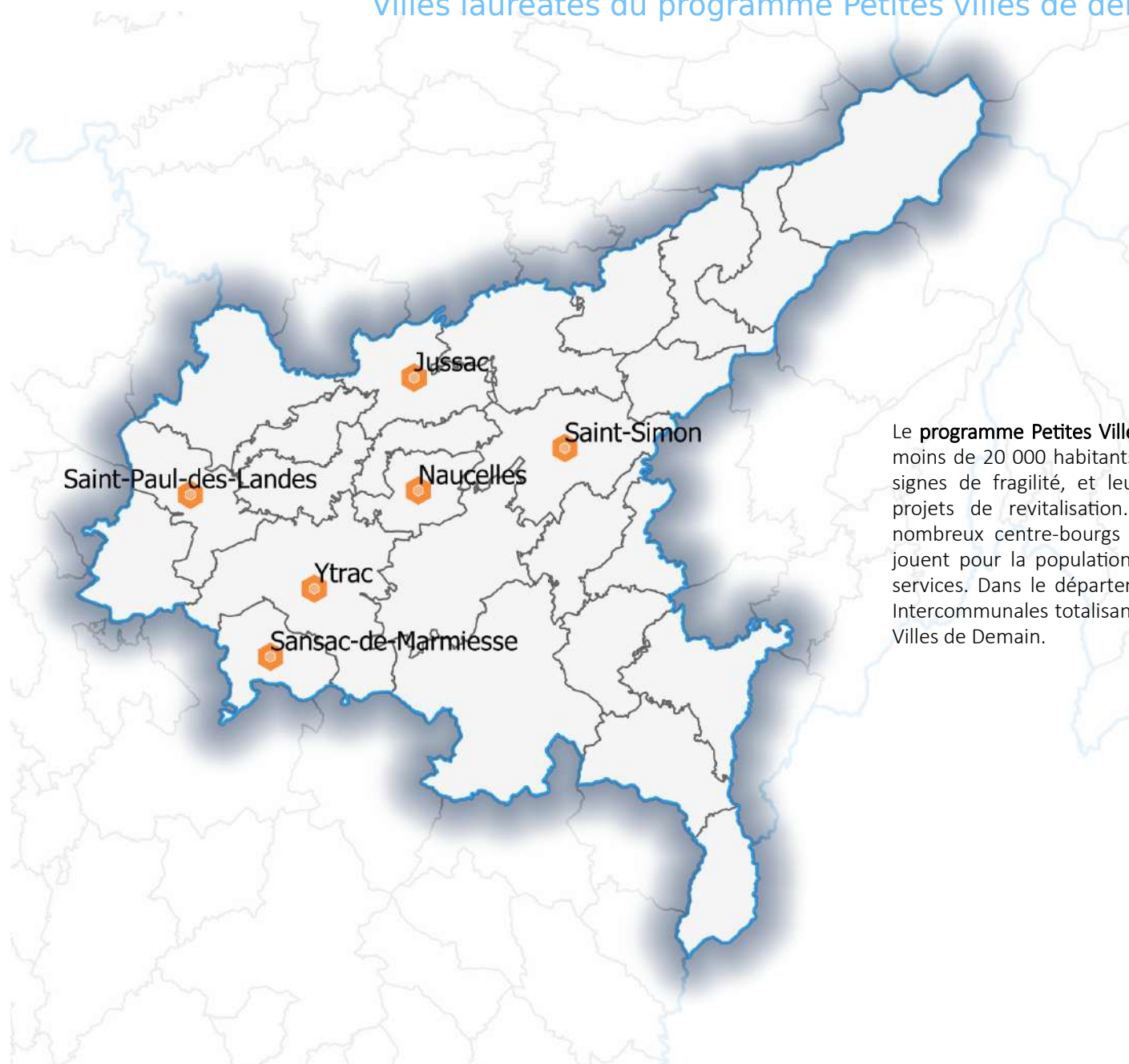
- \* Plan local pour l'insertion et l'emploi
- \* Soutien à la mission locale de l'arrondissement d'Aurillac
- \* Point information jeunesse

### Instruction et autorisation du droit des sols

### Direction des systèmes d'information

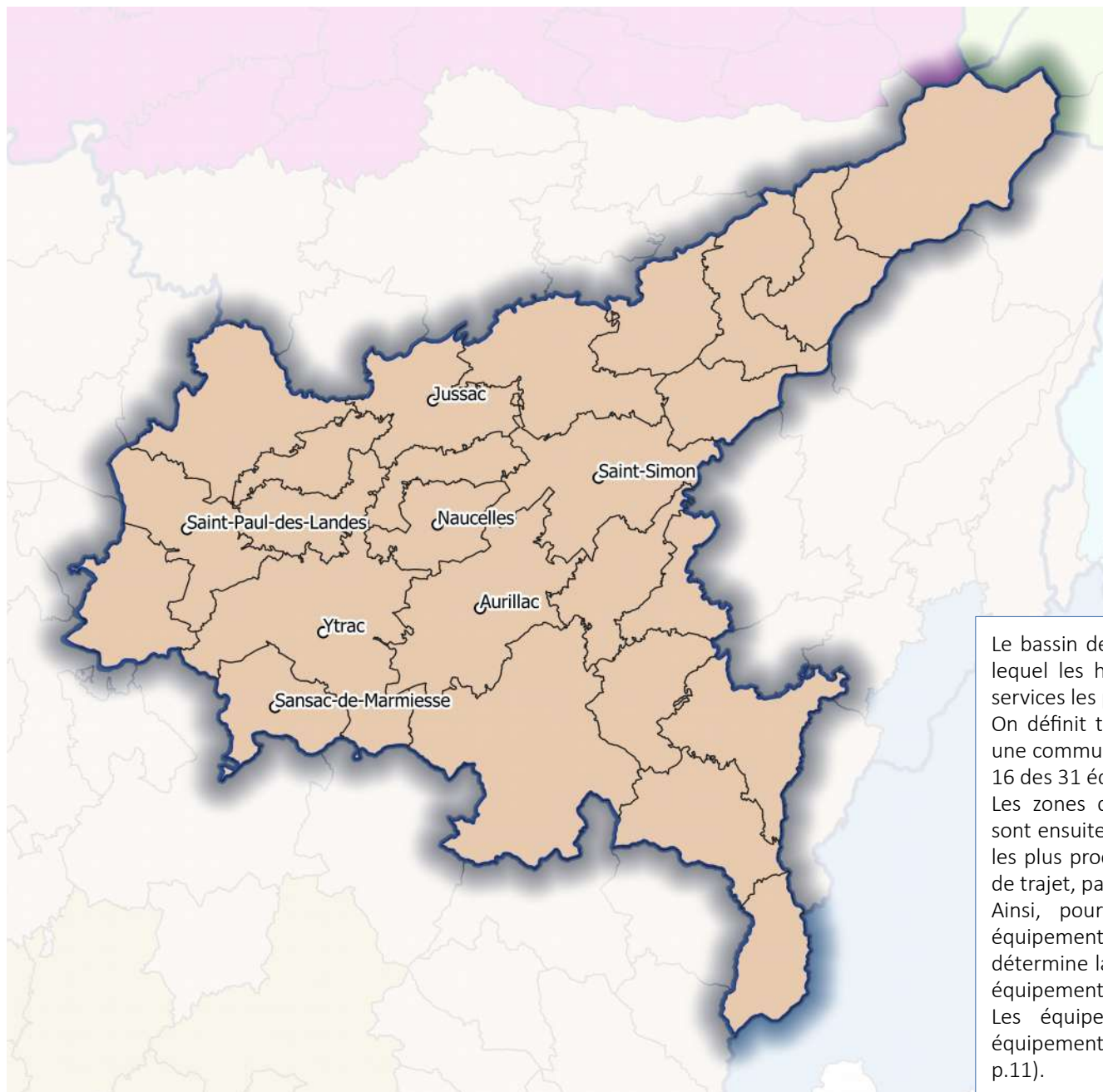


## Villes lauréates du programme Petites villes de demain



Le **programme Petites Villes de Demain** vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le Cantal est particulièrement concerné avec de nombreux centre-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipements et services. Dans le département, ce sont 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales totalisant 26 communes qui sont lauréats du programme Petites Villes de Demain.

## Bassin de vie



Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (voir p.11).

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte (voir p.11).

- Bassin de vie**
- Aurillac
  - Bort-les-Orgues
  - Decazeville
  - Laguiolle
  - Langeac
  - Massiac
  - Mauriac
  - Murs
  - Murat
  - Mur-de-Barrez
  - Riom-es-Montagnes
  - Saint-Chély-D'Apcher
  - Saint-Flour

Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme intermédiaire le sont aussi pour la gamme de proximité.

- **Gamme de proximité** : école élémentaire, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière...

- **Gamme intermédiaire** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles...

- **Gamme supérieure** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, urgences, centre de santé, gare, cinéma, théâtre..

## A retenir :

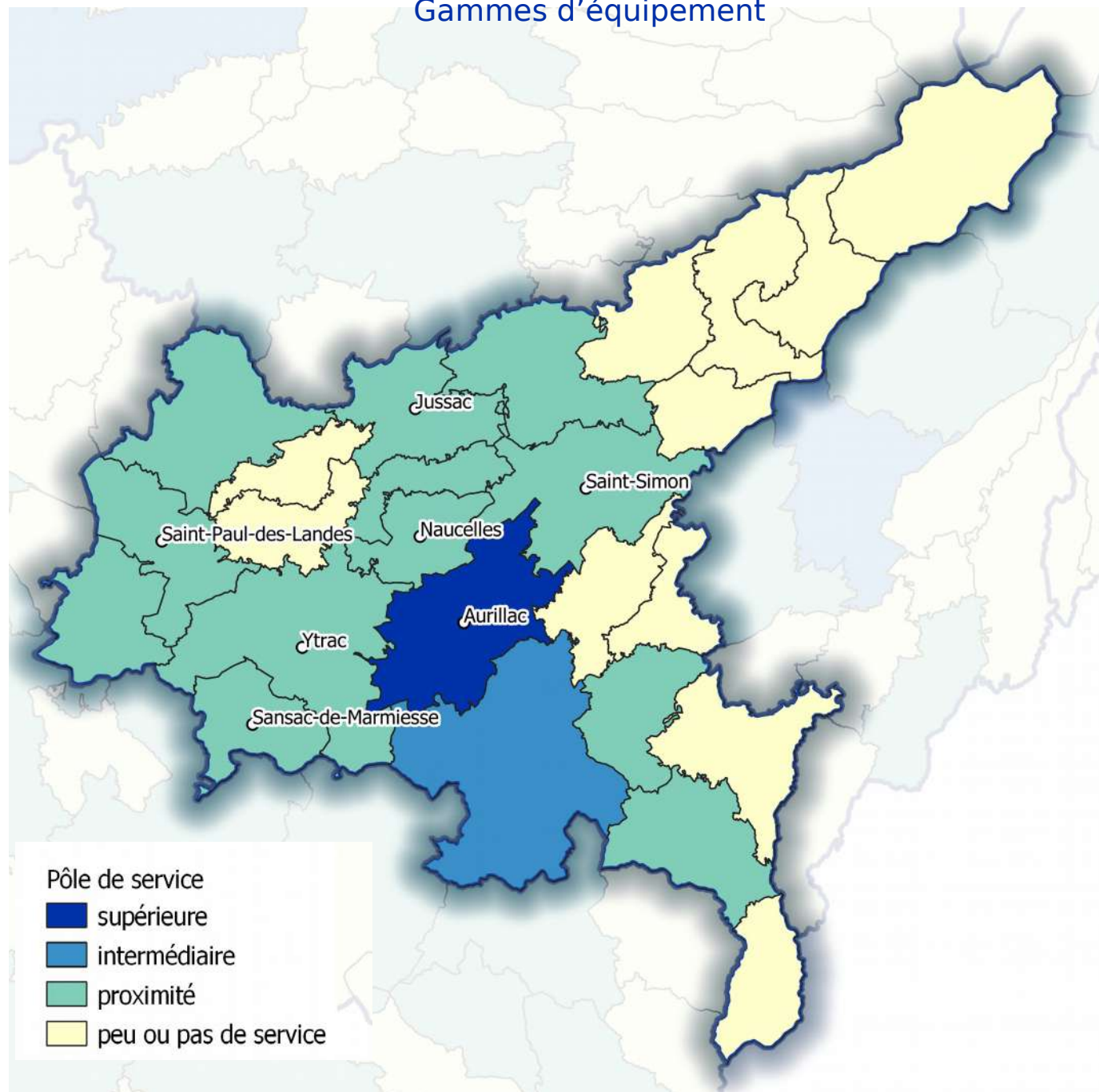
Le territoire du Bassin d'Aurillac bénéficie d'une bonne répartition des services.

### Temps d'accès aux services (en minutes)

Type de service	EPCI	Cantal
Proximité	2	1,9
Intermédiaire	4	4,4
Supérieure	7	7,3

Source : INSEE 2014

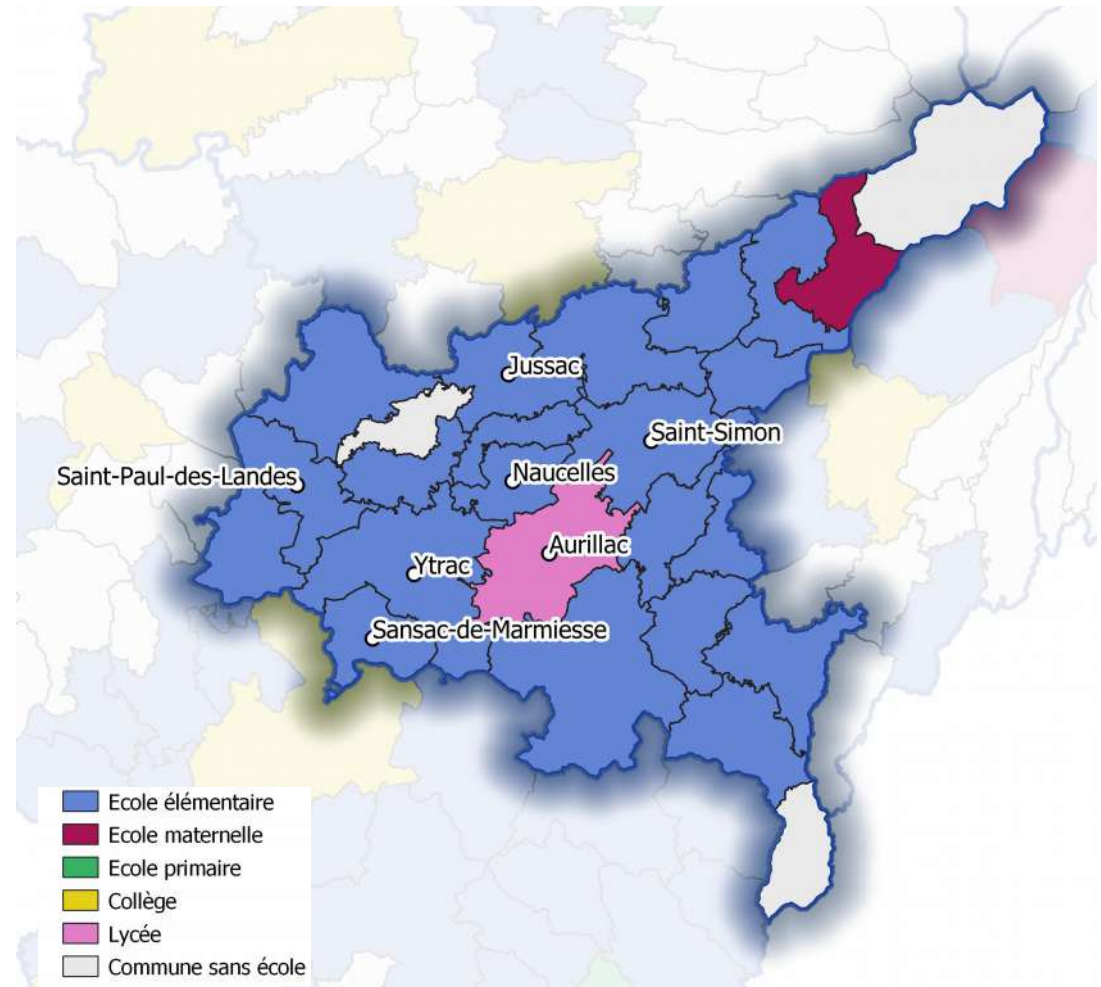
## Gammes d'équipement



## France Service



## Établissements scolaires



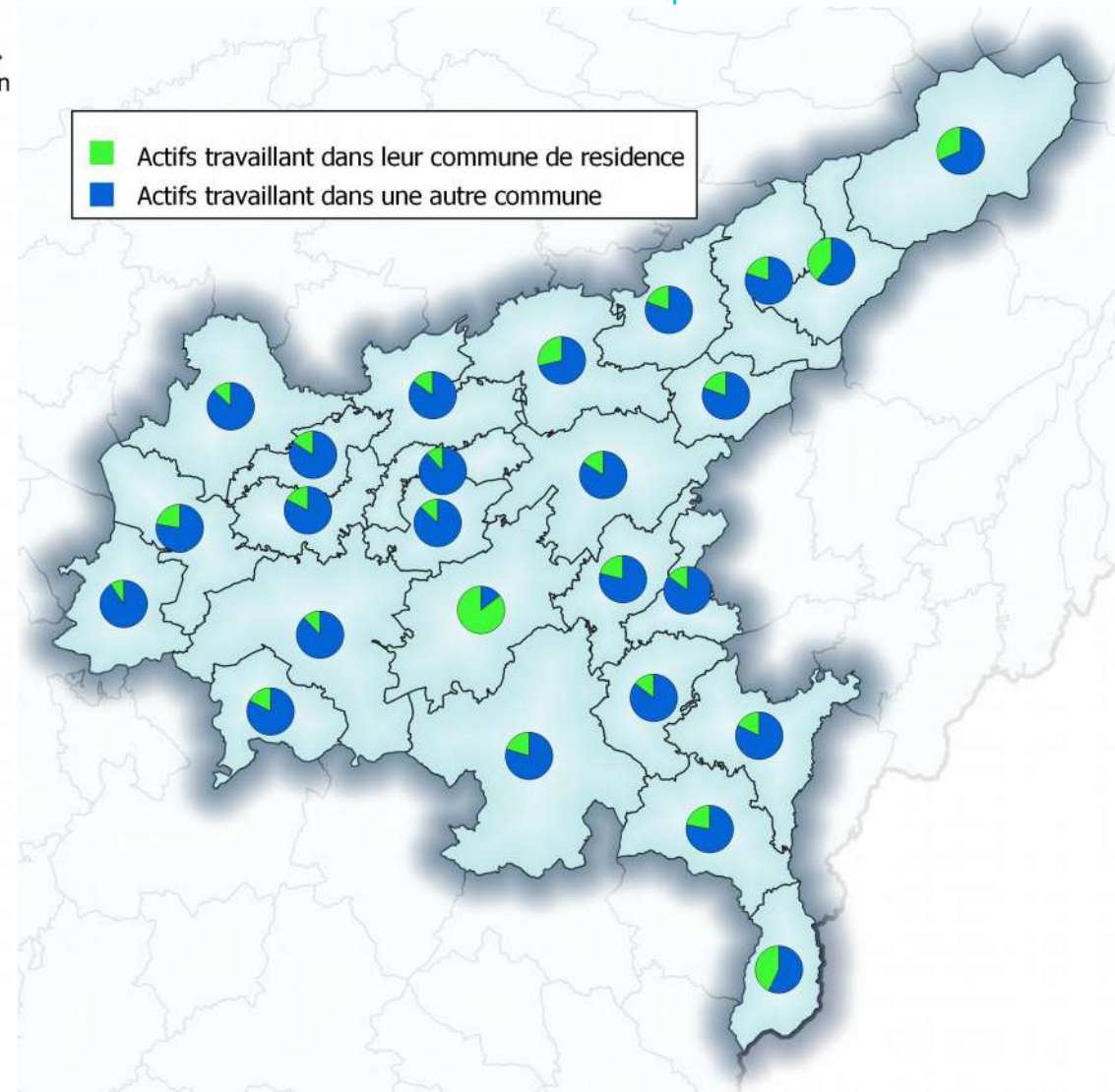
Les communes disposant d'un établissement de second degré (collège ou lycée) disposent également d'un établissement d'enseignement élémentaire (école maternelle, élémentaire ou primaire).

- **École primaire:** regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2).

## Principaux flux domicile-travail (flux > 100)



## Mouvement d'actif par commune

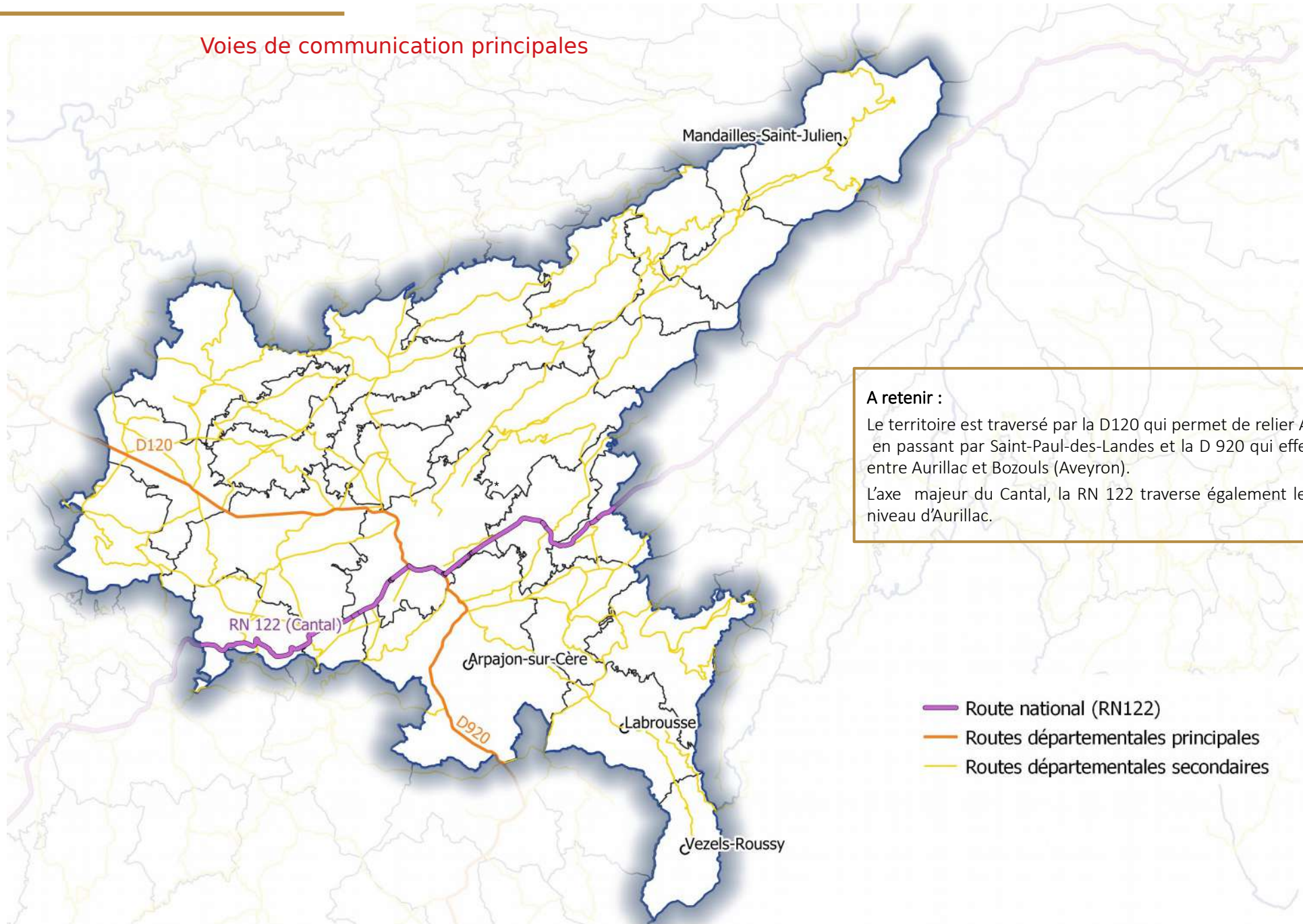


### A retenir :

Sur les plus de 22 000 actifs du territoire, 52% travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

La ville d'Aurillac concentre 85% des actifs travaillant dans leur commune de résidence.

## Voies de communication principales



### A retenir :

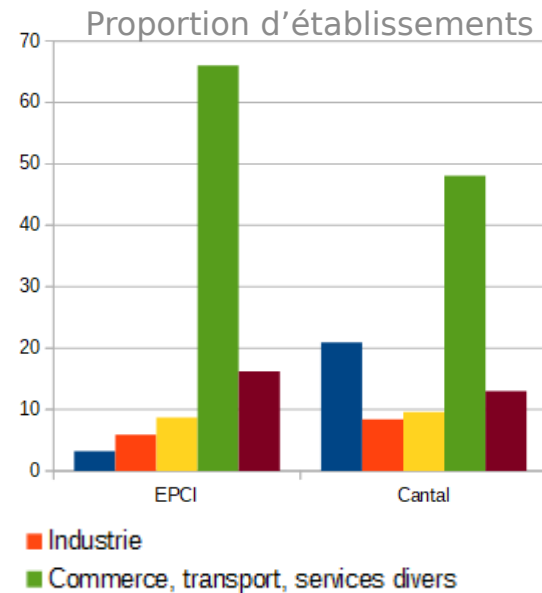
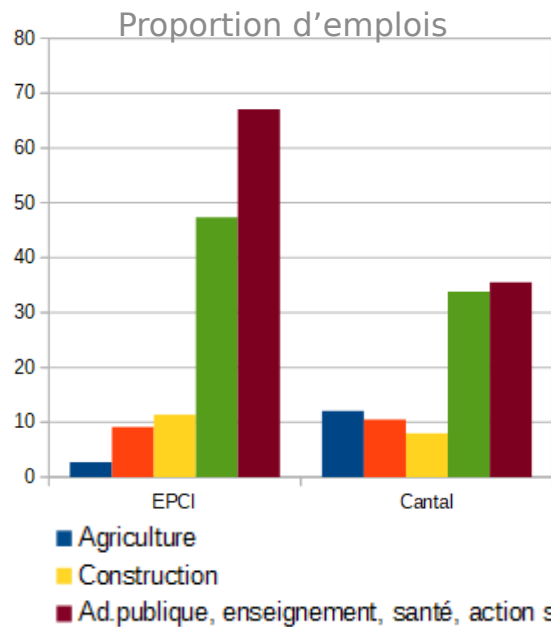
Le territoire est traversé par la D120 qui permet de relier Aurillac à Tulle en passant par Saint-Paul-des-Landes et la D 920 qui effectue la liaison entre Aurillac et Bozouls (Aveyron).

L'axe majeur du Cantal, la RN 122 traverse également le territoire au niveau d'Aurillac.

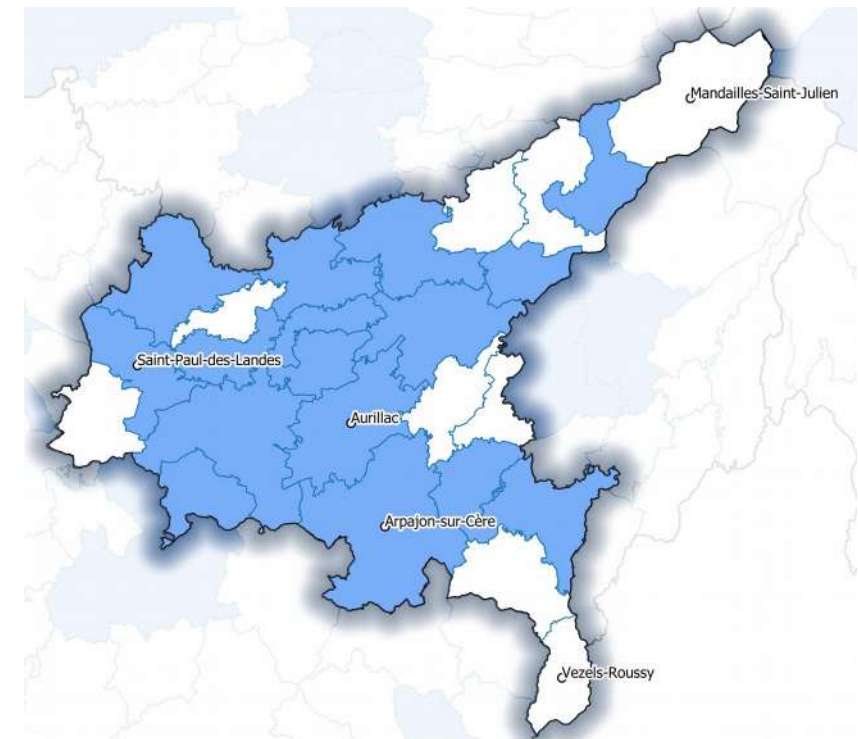
- Route nationale (RN122)
- Routes départementales principales
- Routes départementales secondaires

Source INSEE 2018	EPCI	Cantal	France
Nombre de ménages fiscaux	25 219,0	66 369,0	27 409 461,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 500,0	20 510,0	21 110,0
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	49,3	42,9	52,1
Taux de pauvreté (proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (en %)	11,0	13	14,5

% de la population 15 à 64 ans (source INSEE 2018)	EPCI	Cantal
Actifs ayant un emploi	66,1	69
Chômeurs	9,5	8,8
Élèves, étudiants	9,4	7,2
Retraités ou préretraités	10,6	9,8
Autres inactifs	7,6	7,4



## Déploiement de la Fibre



### A retenir :

Avec plus de 25 700 emplois, le bassin d'Aurillac est le premier bassin d'emplois du Cantal. Il rassemble 44 % des emplois (saliés ou non) et 37 % des établissements actifs.



21 hôtel- 525 chambres  
7 terrains de camping – 449 emplacements

## Surface agricole utile

### L'agriculture dans le Cantal – Données clefs

Le territoire du Cantal est marqué par une forte tradition agricole avec environ 4 500 exploitations agricoles, l'agriculture reste une source d'emplois prédominante dans le département.

La grande majorité des exploitations agricoles sont tournées vers l'élevage bovin, avec 63 % des exploitations agricoles en bovins allaitants et 25 % en bovins laits.

En terme de surface agricole utilisée (SAU), le département du Cantal se positionne en deuxième place au sein de la région avec 55 % de son territoire occupé par une surface agricole.

Pour terminer, il faut noter que le département du Cantal abrite une vingtaine d'estives dont une des plus importantes de France, la COPTASA\* qui héberge 4 000 bovins issus de plus de 230 exploitations, sur plus de 2000 ha et qui s'étend en partie sur le Cezallier.

\*Fondée en 1963, la coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles (COPTASA) est l'un des plus grands groupements pastoraux de France.

### L'agriculture dans le Bassin d'Aurillac – Données clefs

Le bassin d'Aurillac a pour particularité d'être l'intercommunalité du Cantal, avec le plus faible taux d'emplois dans le secteur de l'agriculture (2,7 %).

Territoire plus urbain, l'agriculture est quand même très présente puisque 54 % du territoire du Bassin d'Aurillac est agricole.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures perennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

SAU Totale		SAU moyenne par exploitation (ha)		
EPCI	Cantal	Année	EPCI	Cantal
29 436 ha	335 552 ha	2016	79	73
		2017	80	74
		2018	80	75
		2019	81	76
		2020	82	77

Typologie de la SAU (en%)		
	EPCI	Cantal
BIO	11	7
Non BIO	89	93

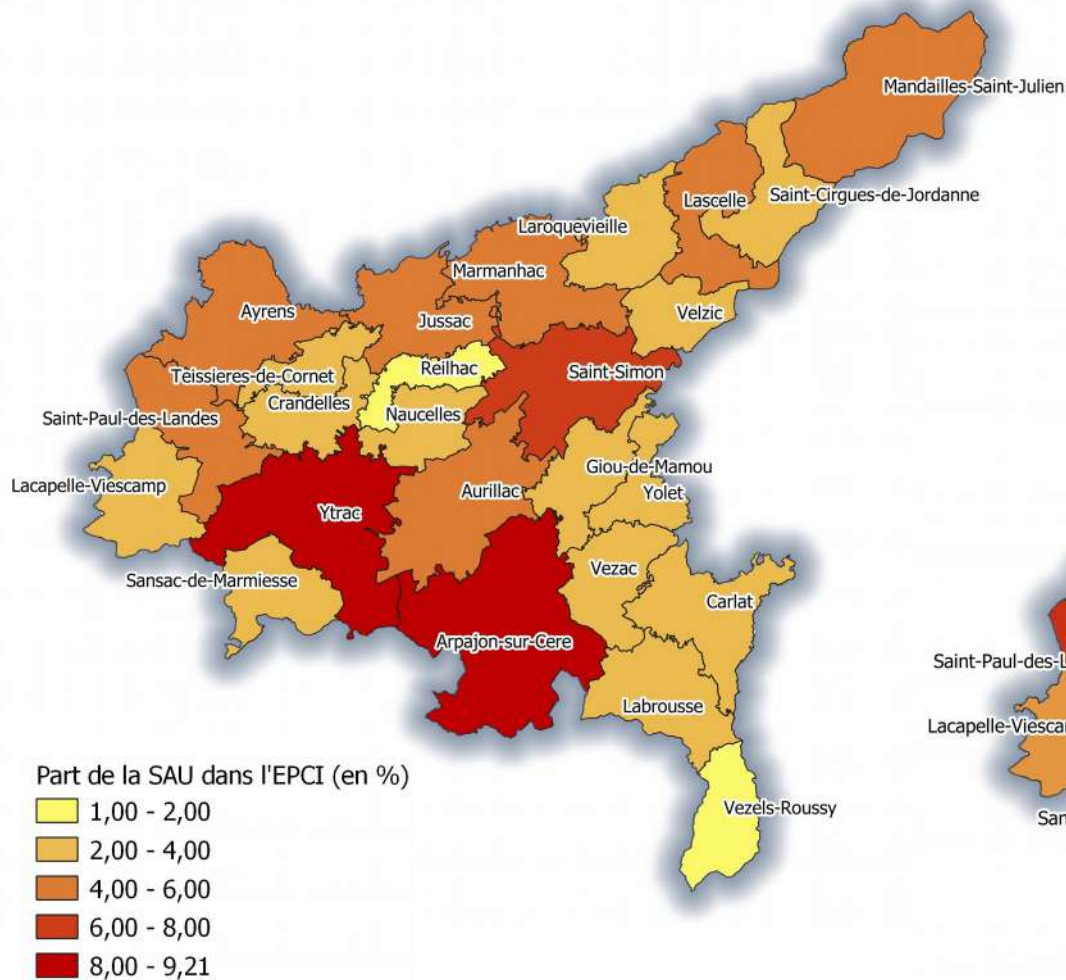
Composition de la SAU (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	5	5
Prairies permanentes	85	83
Prairies temporaires	9	11
Autres	0	0

Part de la SAU engagée dans l'agriculture BIO (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	5	6
Prairies permanentes	82	80
Prairies temporaires	12	12
Autres	1	2



## Surface agricole utile

### Part de la SAU dans l'EPCI



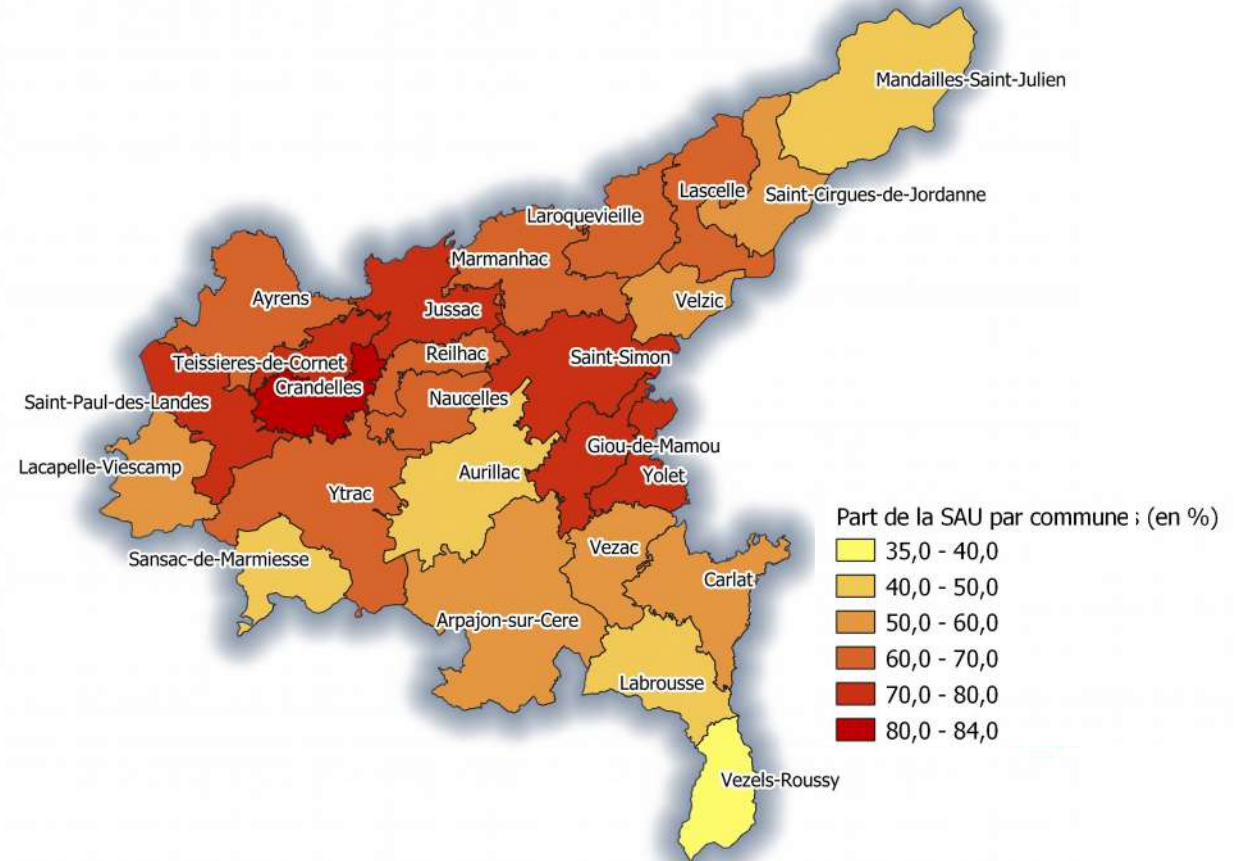
Guide de lecture de la carte : Les communes de Ytrac et Arpajon-sur-Cère représentent 9 % de la surface agricole utile du territoire de l'EPCI.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

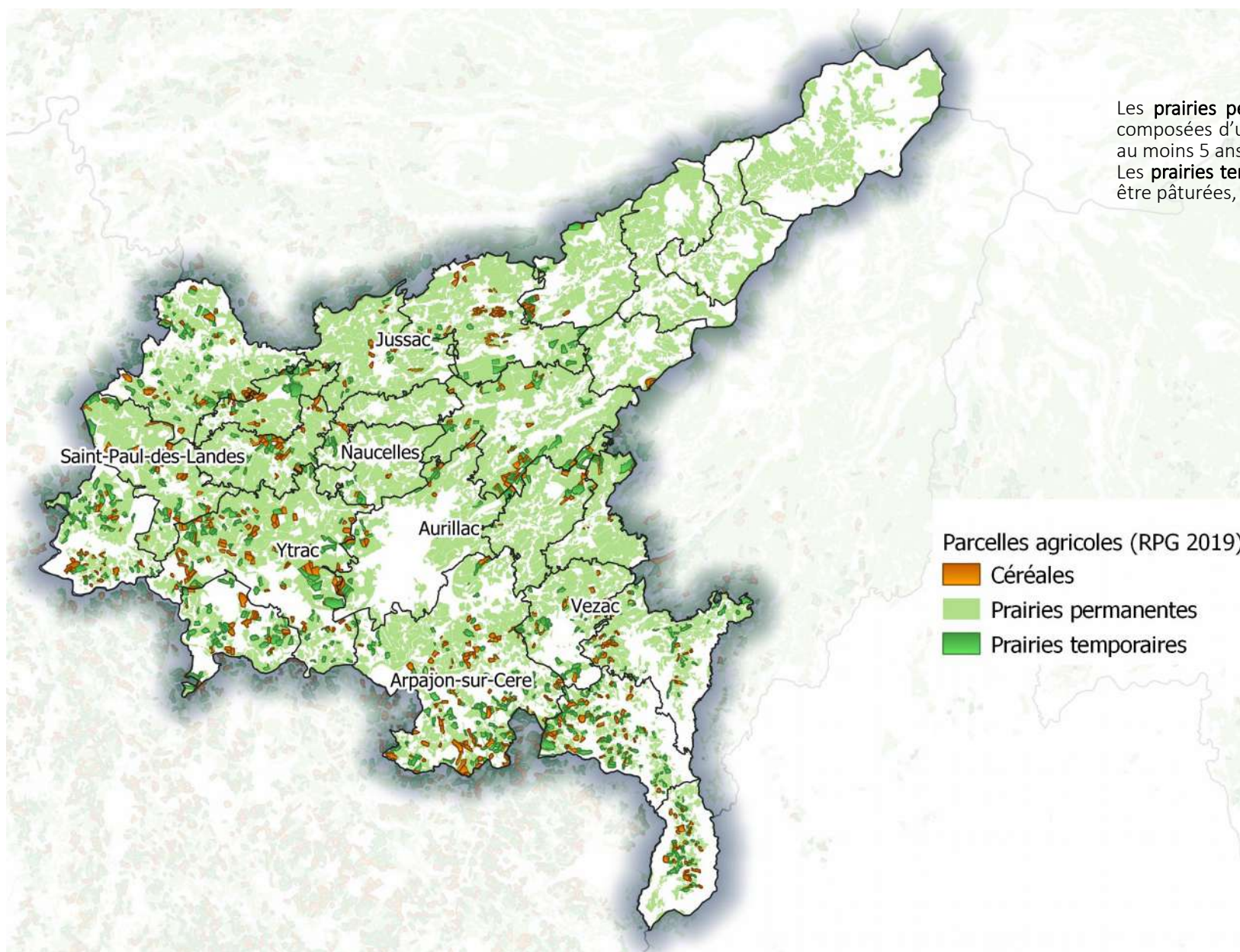
Elle n'inclut pas les bois et forêts.

### Part de la SAU par commune



Guide de lecture de la carte : la commune de Crandelles, est celle qui dispose de la plus grande part de surface agricole utile sur son territoire (plus de 83%).


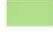

### Type de culture



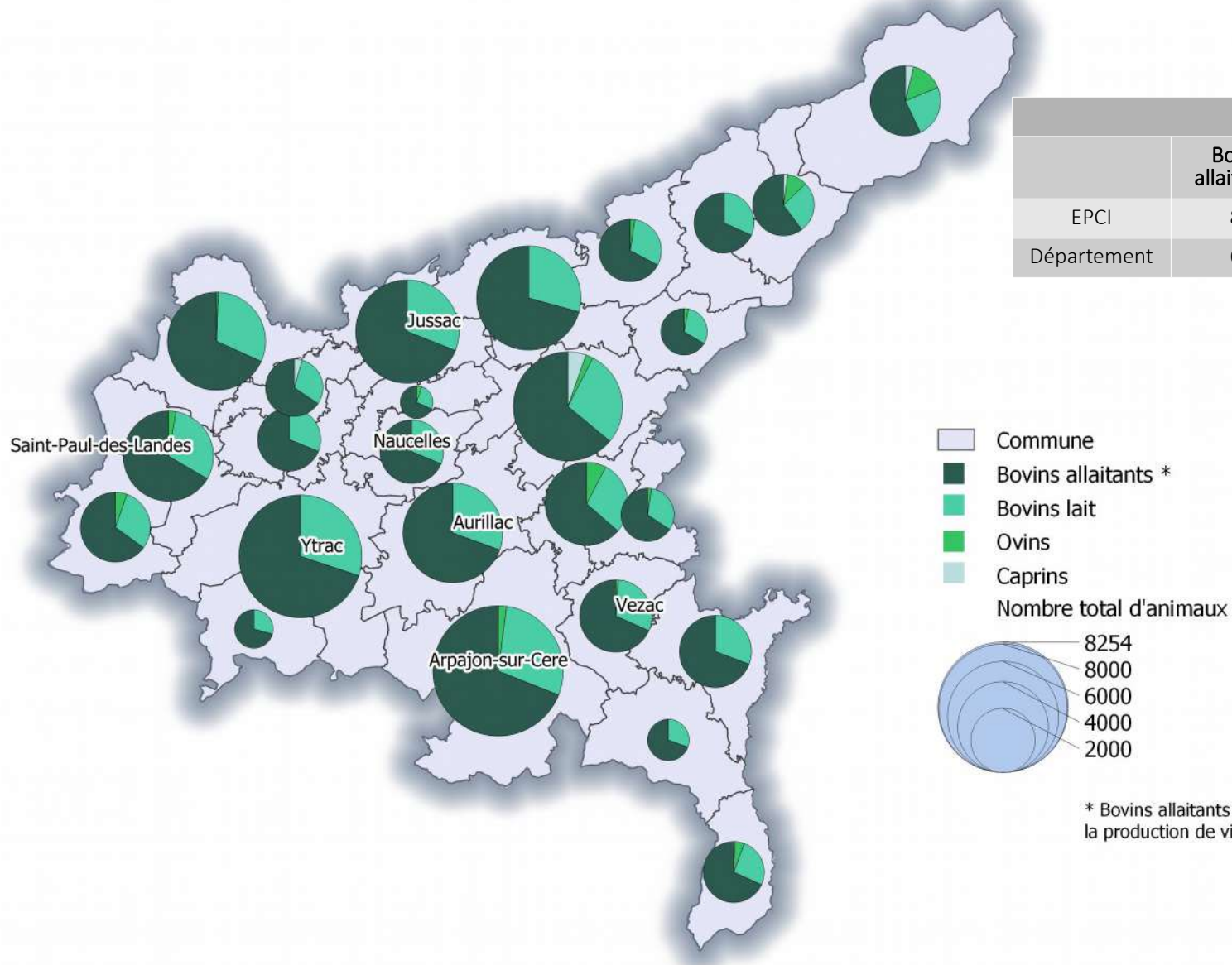
Les **prairies permanentes** sont des surfaces fourragères composées d'une végétation herbacée spontanée depuis au moins 5 ans.

Les **prairies temporaires** sont des surfaces cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées sur une durée variable.

#### Parcelles agricoles (RPG 2019)

-  Céréales
-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires

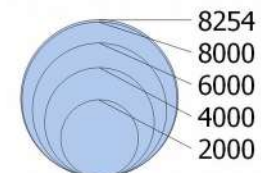
### Type d'élevage par commune



Type d'élevage (en %)				
	Bovins allaitants*	Bovins laits	Ovins	Caprins
EPCI	82	12	5	1
Département	63	25	10	2

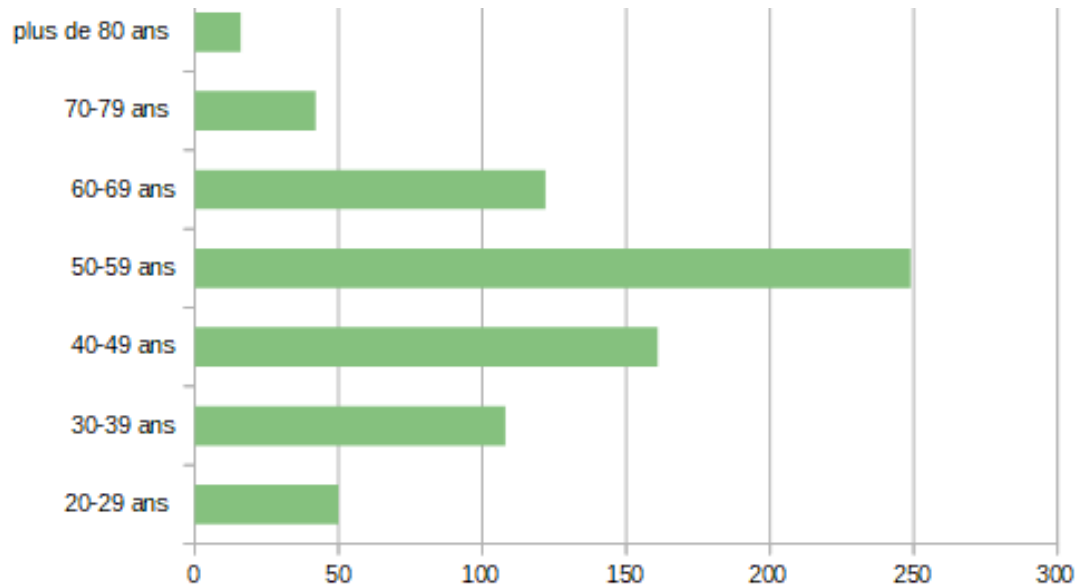
- Commune
- Bovins allaitants \*
- Bovins lait
- Ovins
- Caprins

Nombre total d'animaux

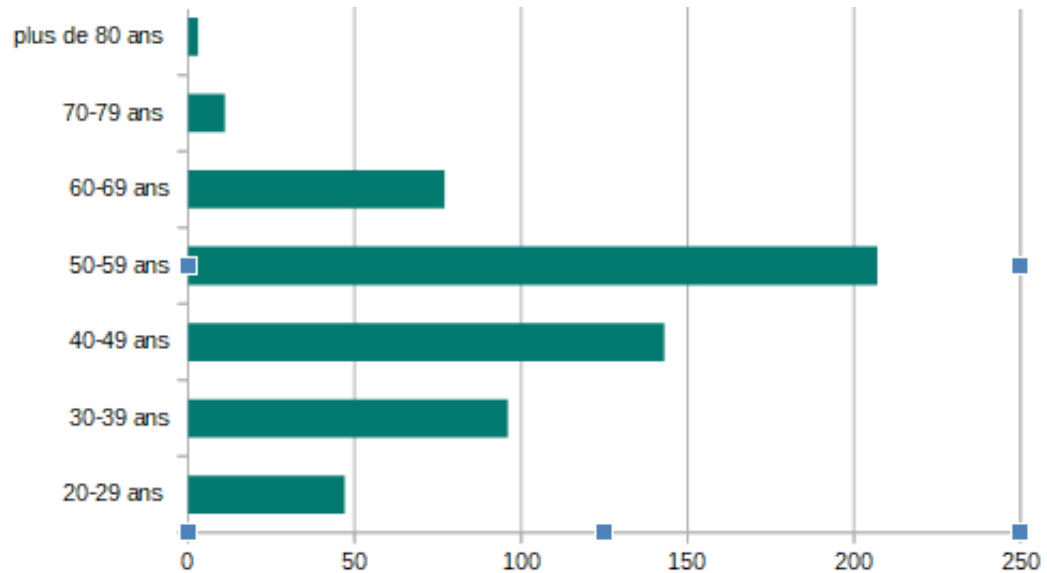


\* Bovins allaitants = bovins destinés à la production de viande

Nombre de cotisants agricoles par tranche d'âge



Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles par tranche d'âge



### Des agriculteurs dans la moyenne d'âge départementale :

L'âge moyen des actifs agricoles sur le territoire du bassin d'Aurillac est de 53 ans tout comme la moyenne départementale.

### 57% des agriculteurs ont plus de 50 ans :

Leur départ en retraite devrait intervenir dans les 10 à 15 ans, ce qui pose la question de la reprise des exploitations.

### 22 installations sur la période 2017-2018 :

22 nouvelles installations d'exploitations agricoles ont été réalisées en 2 ans sur le territoire de la communauté de communes dont 19 qui ont bénéficié des dotations jeunes agriculteurs

\* Données MSA

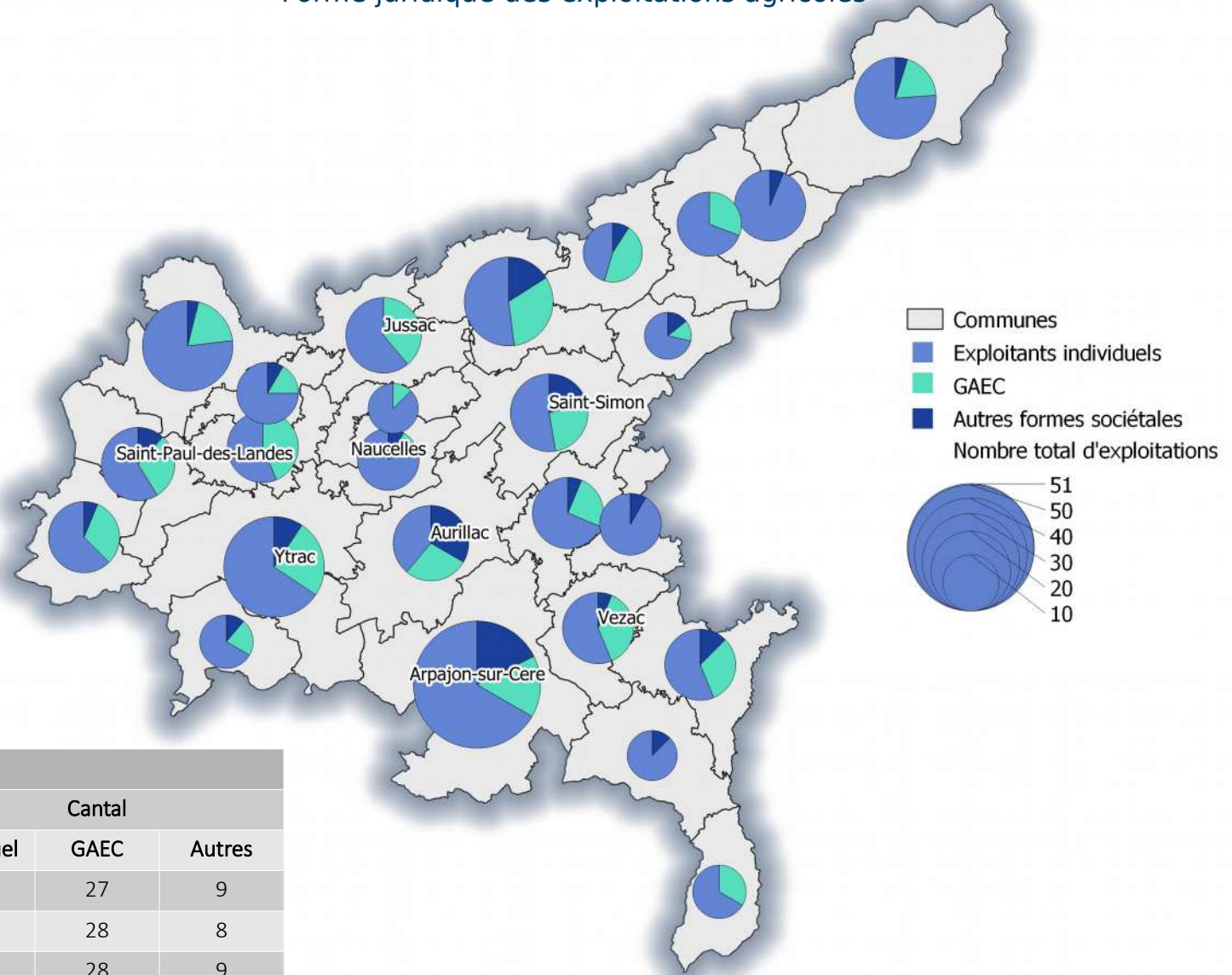
## Structure des exploitations

Total des exploitations		
Années	EPCI	Cantal
2016	448	4553
2017	439	4574
2018	443	4539
2019	436	4539
2020	424	4539

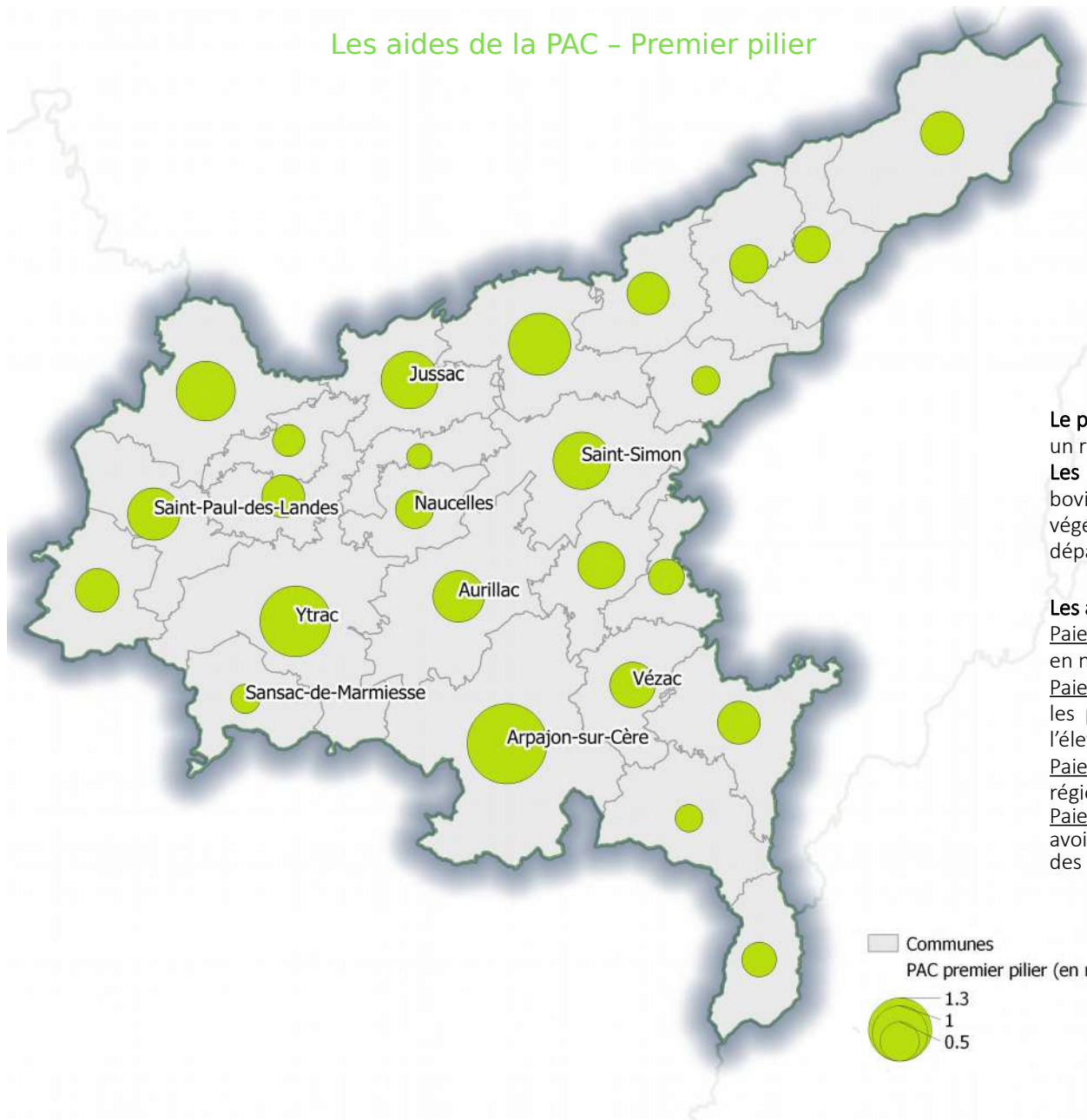
Installations aidées		
Années	Total	
	EPCI	Cantal
2015	6	94
2016	20	84
2017	9	84
2018	10	94
2019	8	84

	Statut des exploitations (en %)					
	EPCI			Cantal		
	individuel	GAEC	Autres	individuel	GAEC	Autres
2016	68	22	9	64	27	9
2017	68	23	9	64	28	8
2018	68	23	9	63	28	9
2019	68	23	9	63	27	10
2020	66	24	10	63	27	10

### Forme juridique des exploitations agricoles



### Les aides de la PAC – Premier pilier



**Le premier pilier de la PAC** correspond aux aides directes qui garantissent un revenu minimal pour chaque agriculteur. On distingue :

**Les aides couplés :** Ce sont les aides animales et végétales (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins lait, aides ovines et caprines, aides végétales...). A noter que le Cantal est l'un des trois premiers départements français recevant le plus d'aides aux bovins allaitants.

**Les aides découplées :**

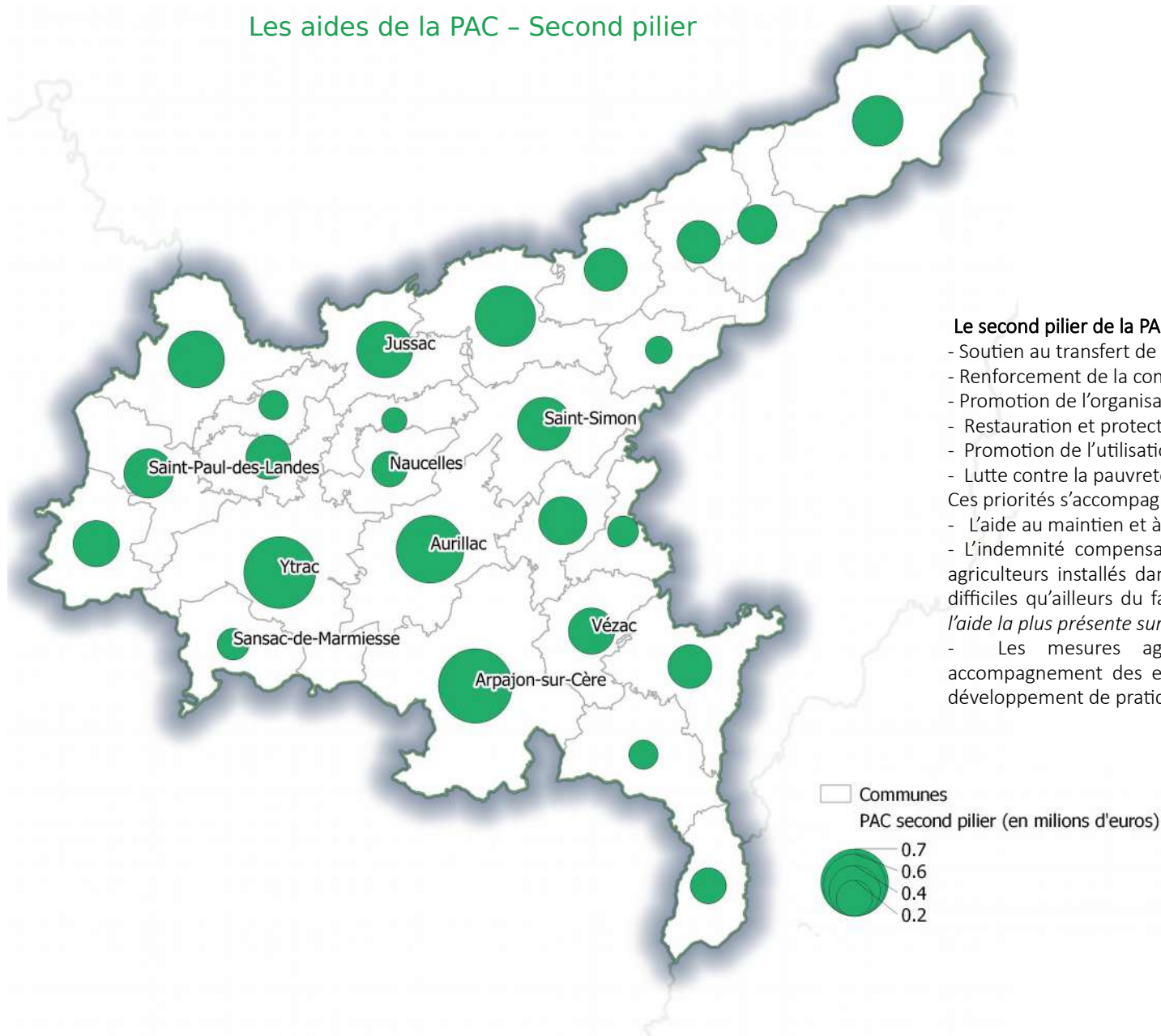
Païement jeunes agriculteurs: pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;

Païement redistributif: permet d'allouer une prime supplémentaire sur les premiers hectares de SAU (52ha) et sur les premiers animaux de l'élevage ;

Païement de base: une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;

Païement "vert": accessible sous réserve de respecter trois conditions, avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

### Les aides de la PAC – Second pilier



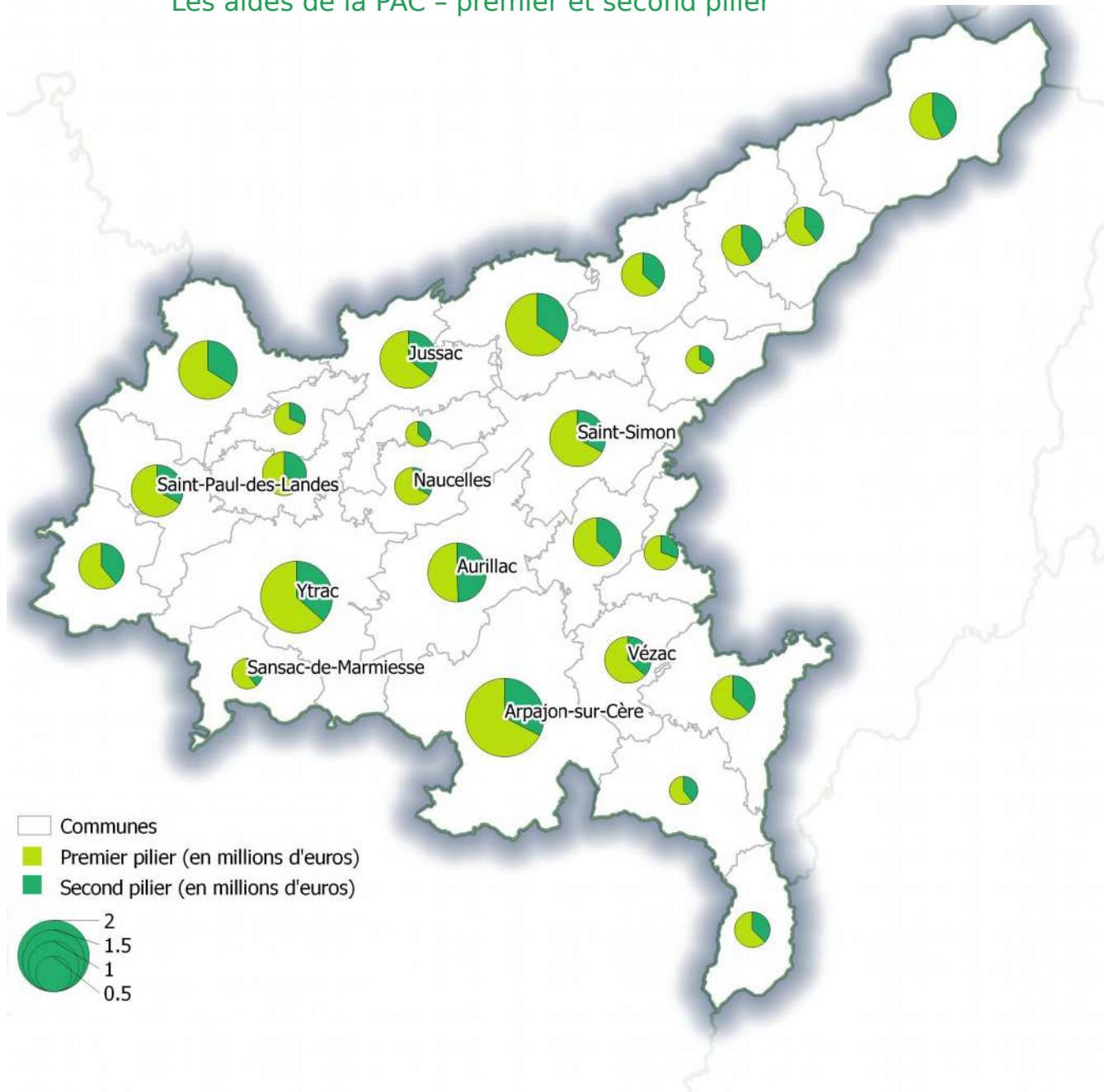
Le **second pilier de la PAC** porte sur le développement rural. Il affiche 6 priorités :

- Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation
- Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts
- Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire
- Restauration et protection des écosystèmes
- Promotion de l'utilisation efficace des ressources
- Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

Ces priorités s'accompagnent de 3 processus d'aides :

- L'aide au maintien et à la conversion en agriculture biologique,
- L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), qui vient au soutien des agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de production sont plus difficiles qu'ailleurs du fait de contraintes naturelles ou spécifiques. *A noter que c'est l'aide la plus présente sur le département du Cantal.*
- Les mesures agricoles environnementales et climatiques (MAEC) qui accompagnent des exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement,

## Les aides de la PAC - premier et second pilier



## Politique agricole commune

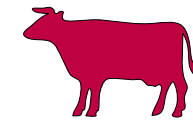
A Retenir :

**25 991 bovins**

**Dont :**

**87 % de vaches allaitantes**

**13 % de vaches laitières**



Soit **11 % des bovins du département**

**1 413 ovins**

**247 caprins**



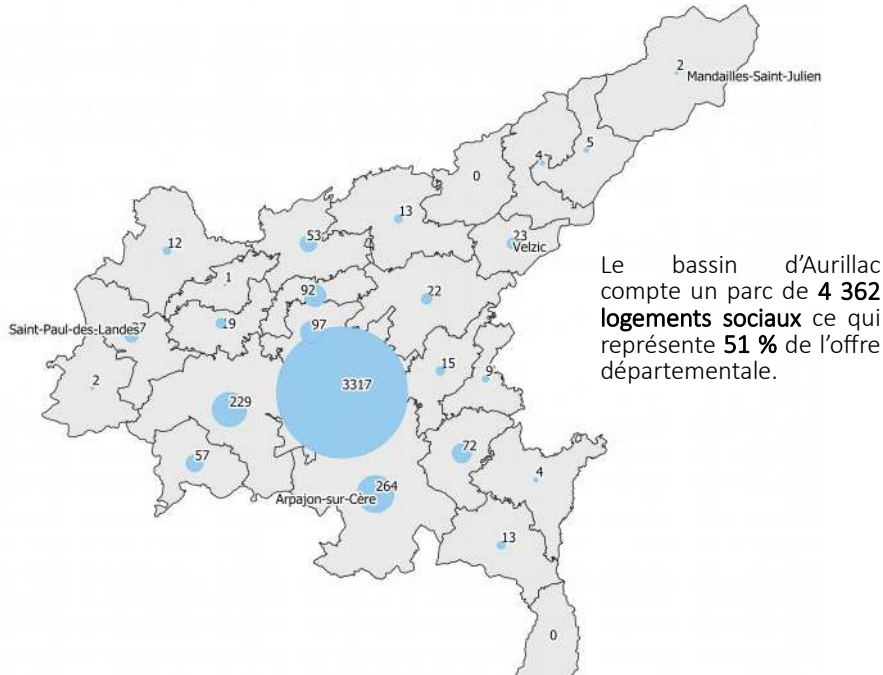
**7 % de la SAU du département**

**424 exploitations agricoles**



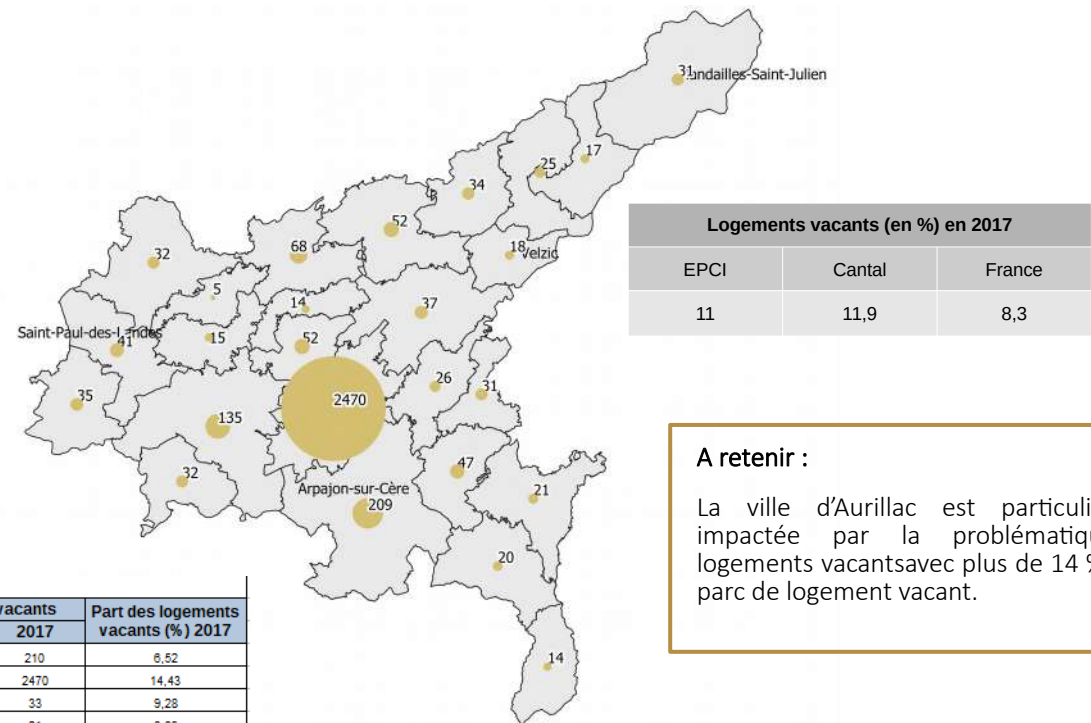


## Nombre de logements sociaux par commune



## Urbanisme & Logements

## Nombre de logements vacants par commune



**A retenir :**  
La ville d'Aurillac est particulièrement impactée par la problématique des logements vacants avec plus de 14 % de son parc de logement vacant.

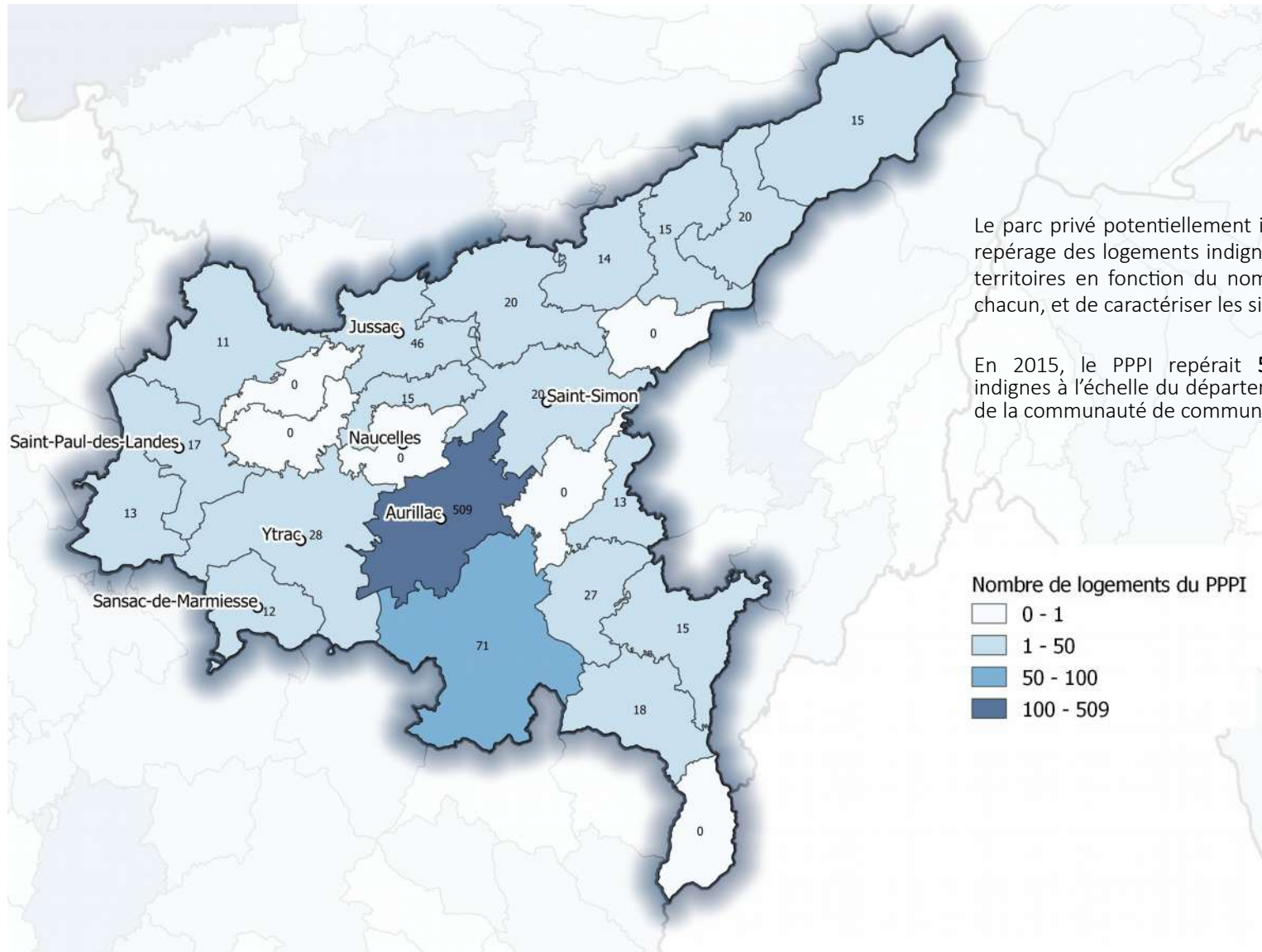
Evolution du nombre de logements entre 2013 et 2017 (INSEE)

Communes	Nombre de logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Part des logements vacants (%) 2017
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	
Arpajon-sur-Cère	3148	3223	2827	2885	122	128	200	210	6,52
Aurillac	10952	17114	14082	13825	746	818	2144	2470	14,43
Ayrens	319	355	235	284	51	58	33	33	9,28
Carlat	227	237	161	164	44	52	22	21	8,89
Crandelles	336	361	283	310	37	36	16	15	4,26
Giou-de-Mamou	346	383	299	314	21	23	25	27	7,34
Jussac	1011	1059	882	907	49	84	100	68	6,45
Labrousse	253	274	184	205	48	48	21	21	7,52
Lacapelle-Viescamp	344	364	215	229	103	100	27	35	9,82
Laroqueville	230	235	148	156	46	44	36	35	14,80
Lascelle	210	219	130	127	58	67	22	25	11,42
Mandailles-Saint-Julien	282	285	93	92	150	142	39	31	11,77
Marmnhac	433	440	303	322	89	66	42	52	11,82
Nauvelles	884	962	818	885	34	26	32	52	5,41
Reilhac	457	471	411	420	33	37	13	14	3,04
Saint-Cirques-de-Jordanne	131	130	64	64	53	48	14	17	13,22
Saint-Paul-des-Landes	702	733	627	661	39	30	36	41	5,85
Saint-Simon	580	604	471	486	79	81	30	37	6,13
Sansac-de-Marniesse	588	616	524	545	24	39	40	32	5,22
Teissières-de-Cornet	130	138	105	113	12	19	13	6	4,00
Velzic	225	240	174	186	33	36	17	18	7,86
Vézac	527	554	472	479	20	28	34	47	8,52
Vezels-Roussy	101	105	65	65	28	28	8	14	13,40
Yolet	288	300	233	245	38	24	18	31	10,36
Ytrac	1749	1907	1572	1716	69	56	108	135	7,10
<b>Total</b>	<b>30454</b>	<b>31270</b>	<b>25338</b>	<b>25666</b>	<b>2027</b>	<b>2115</b>	<b>3090</b>	<b>3489</b>	<b>11,16</b>

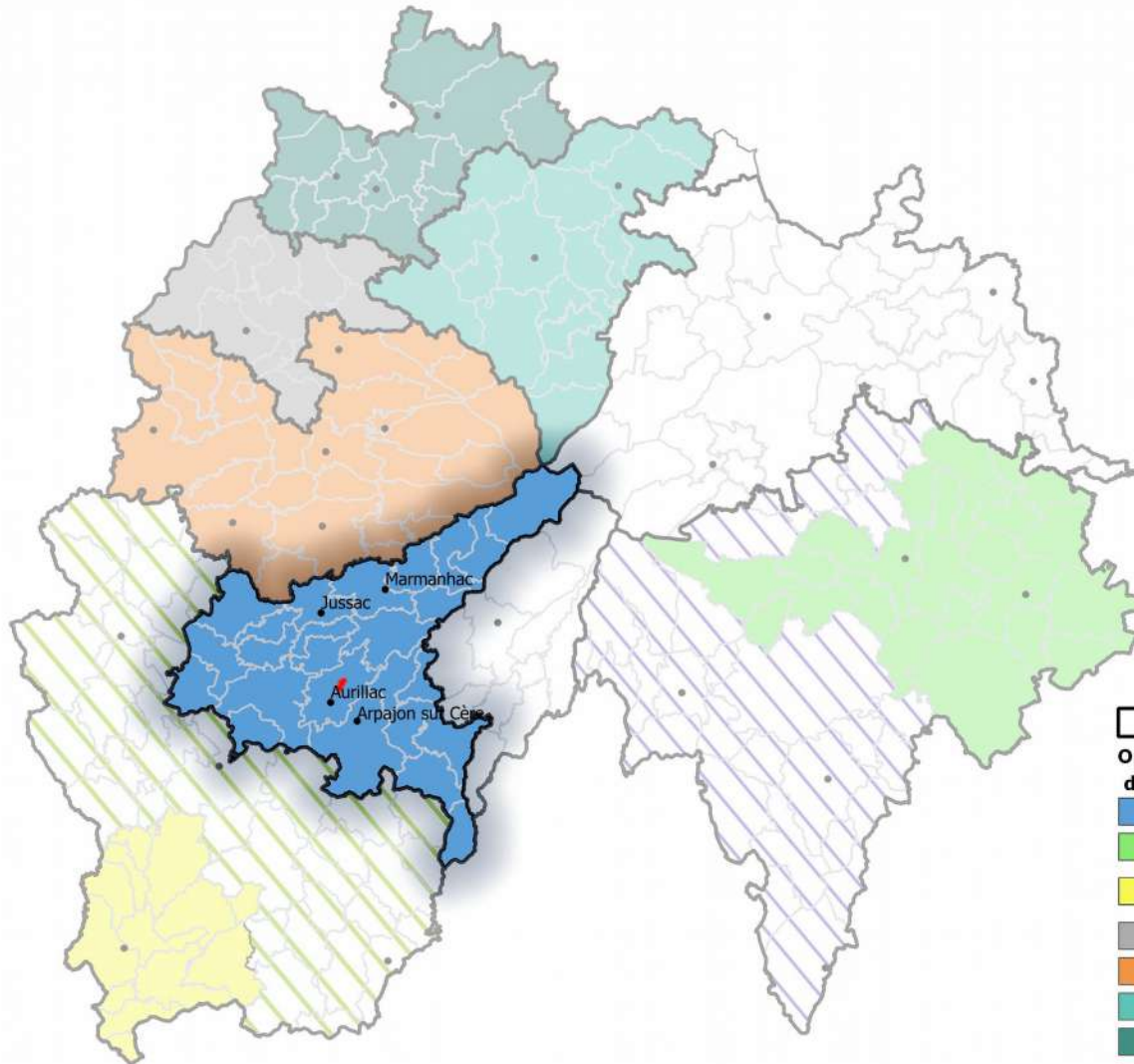
Le territoire du Bassin d'Aurillac s'inscrit au sein du SCOT du bassin d'Aurillac qui couvre également les EPCI de la Châtaigneraie Cantalienne et Cère et Goul en Carladès. Il est entièrement couvert par un PLUI-H.

### Habitat indigne :

Locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage, ainsi les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.



### Programme de l'amélioration de l'habitat (OPAH)



#### OPAH :

Un programme d'amélioration de l'habitat permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Il est de portée générale ou thématique (PIG) et contribue à la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logement pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 ou 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

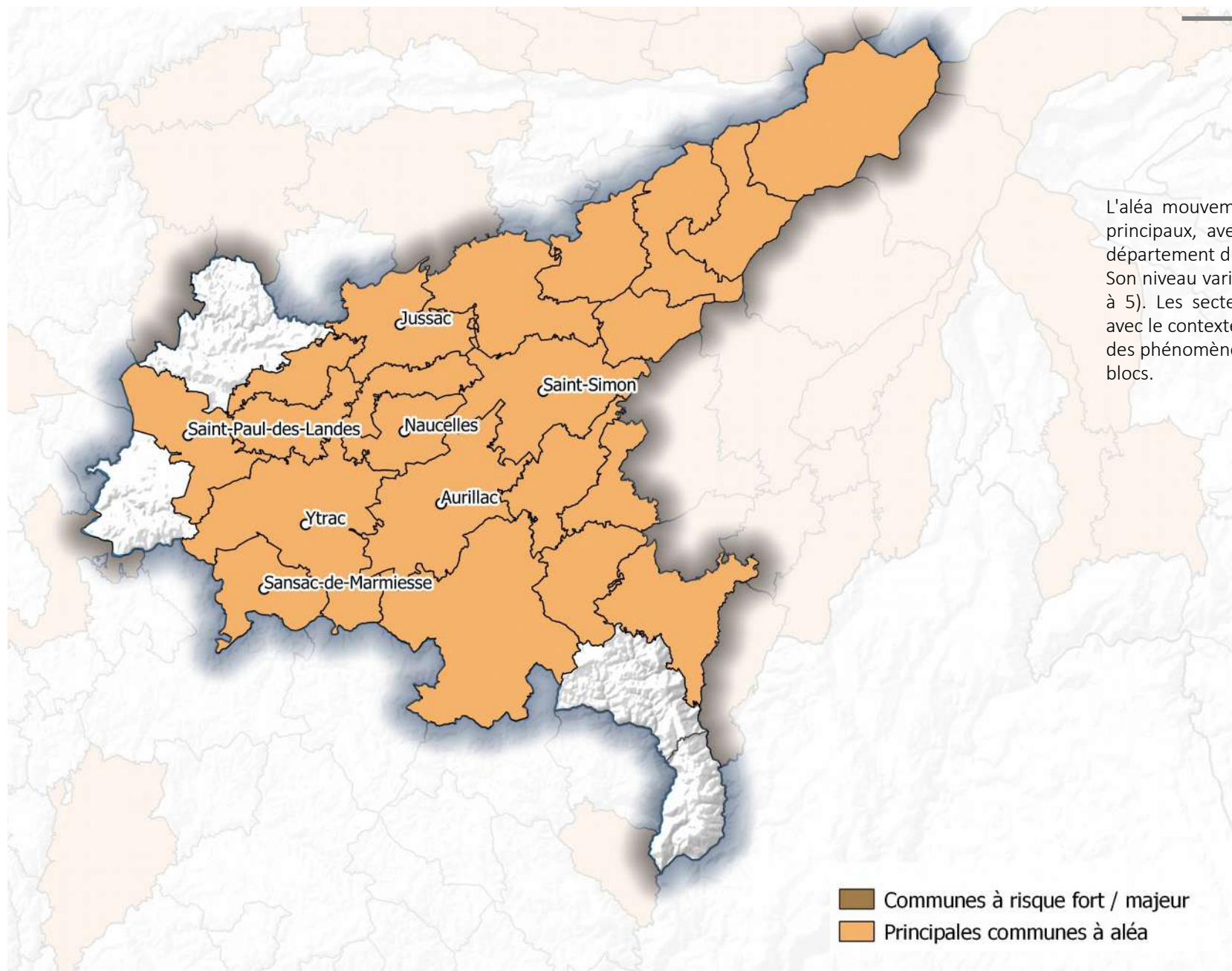
Secteur diffus

#### Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours (date de fin)

- OPAH CABA (31/12/2021)
- OPAH de revitalisation du centre bourg de St-Flour et développement du territoire (31/12/2023)
- OPAH de Revitalisation Rurale (RR) de l'ex CC du Pays de Maurs (31/12/2021)
- OPAH RR du Pays de Mauriac (01/01/2026)
- OPAH RR du Pays de Salers (31/12/2025)
- OPAH RR du Pays de Gentiane (31/12/2022)
- OPAH RR de la CC de Sumène-Artense (31/12/2022)
- OPAH RU (ACV)

#### PIG en cours (date de fin):

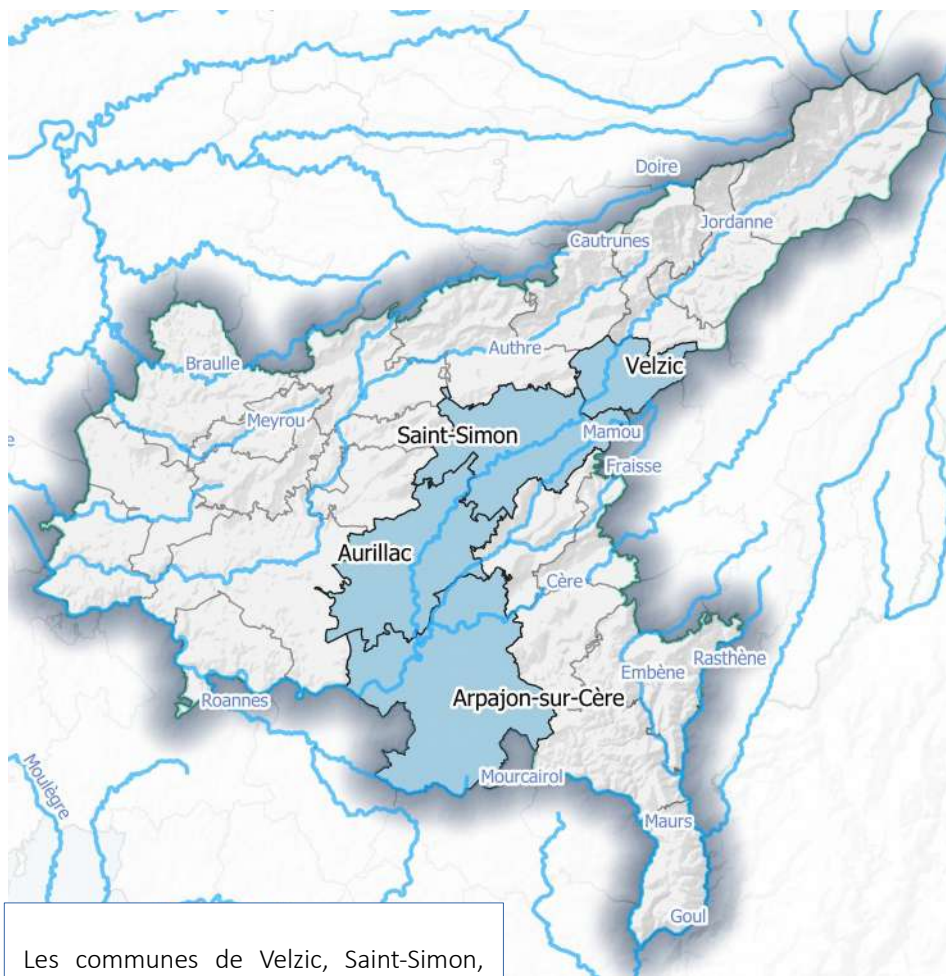
- PIG Châtaigneraie (31/12/2021)
- PIG St-Flour (31/12/2023)



L'aléa mouvement de terrain est un des aléas principaux, avec celui de l'inondation, dans le département du Cantal. Son niveau varie du plus faible au plus fort (de 1 à 5). Les secteurs les plus exposés, en liaison avec le contexte géologique, connaissent surtout des phénomènes de glissements et de chutes de blocs.

- Communes à risque fort / majeur
- Principales communes à aléa

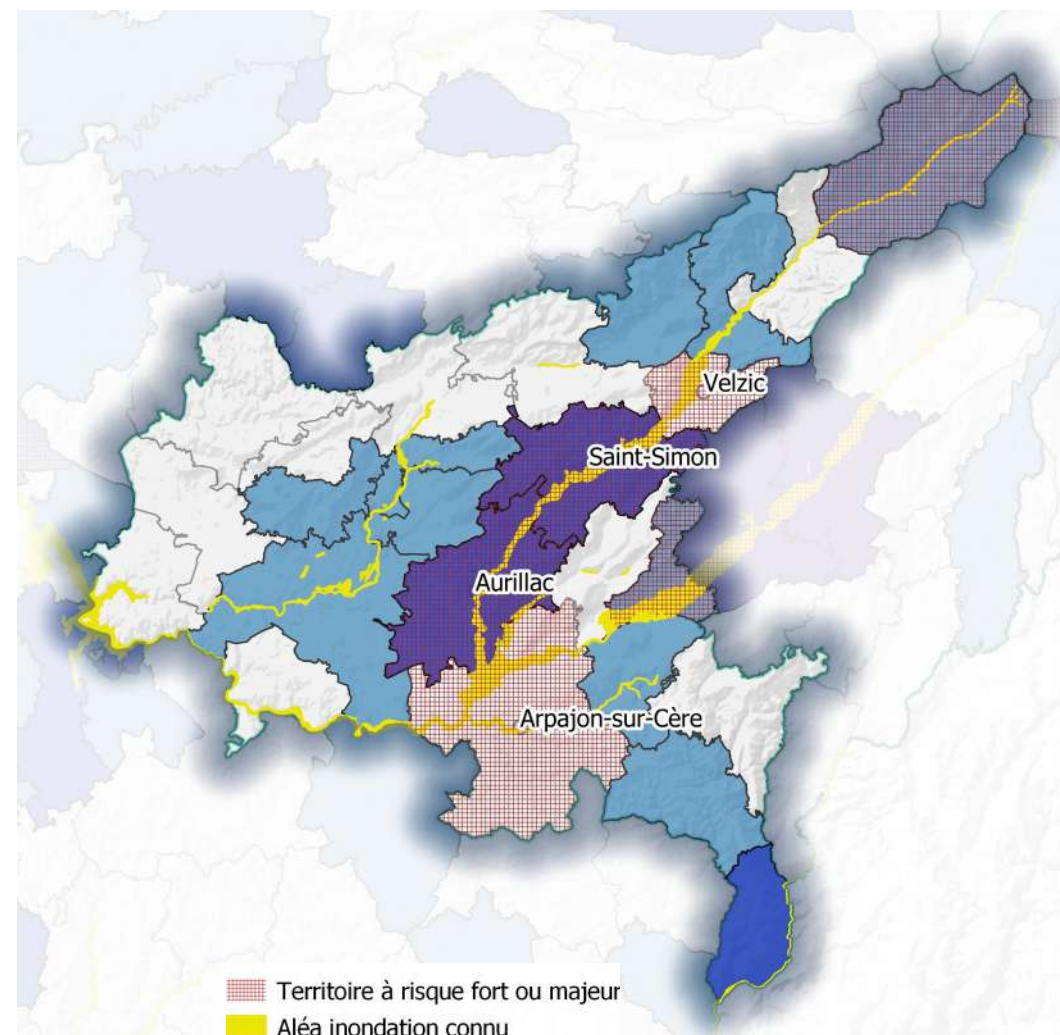
### Communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)



Les communes de Velzic, Saint-Simon, Aurillac, et Arpajon-sur-Cère sont soumises à un plan de prévention des risques inondation.

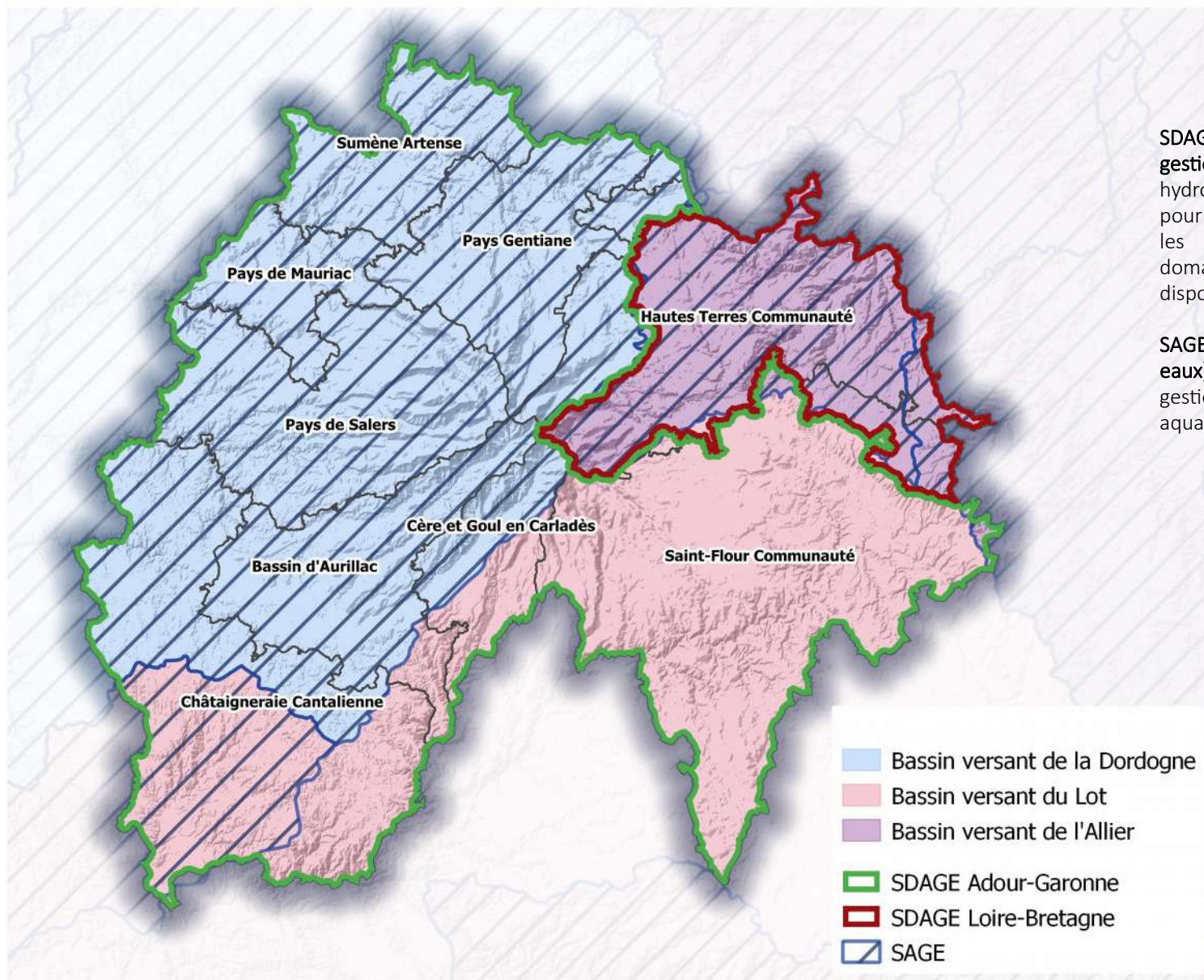
- Communes soumises à un plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- Rivières principales

### Risque inondation



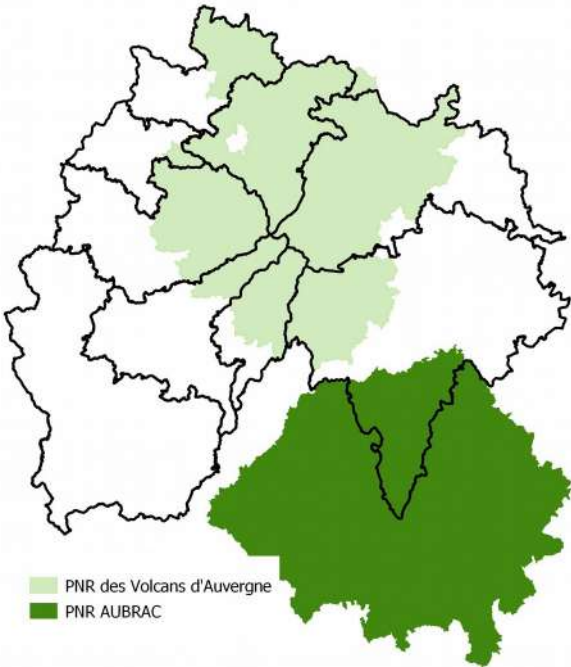
- Territoire à risque fort ou majeur
- Aléa inondation connu
- Commune à aléa fort connu
- Commune à aléa connu

## Outils de gestion de l'eau

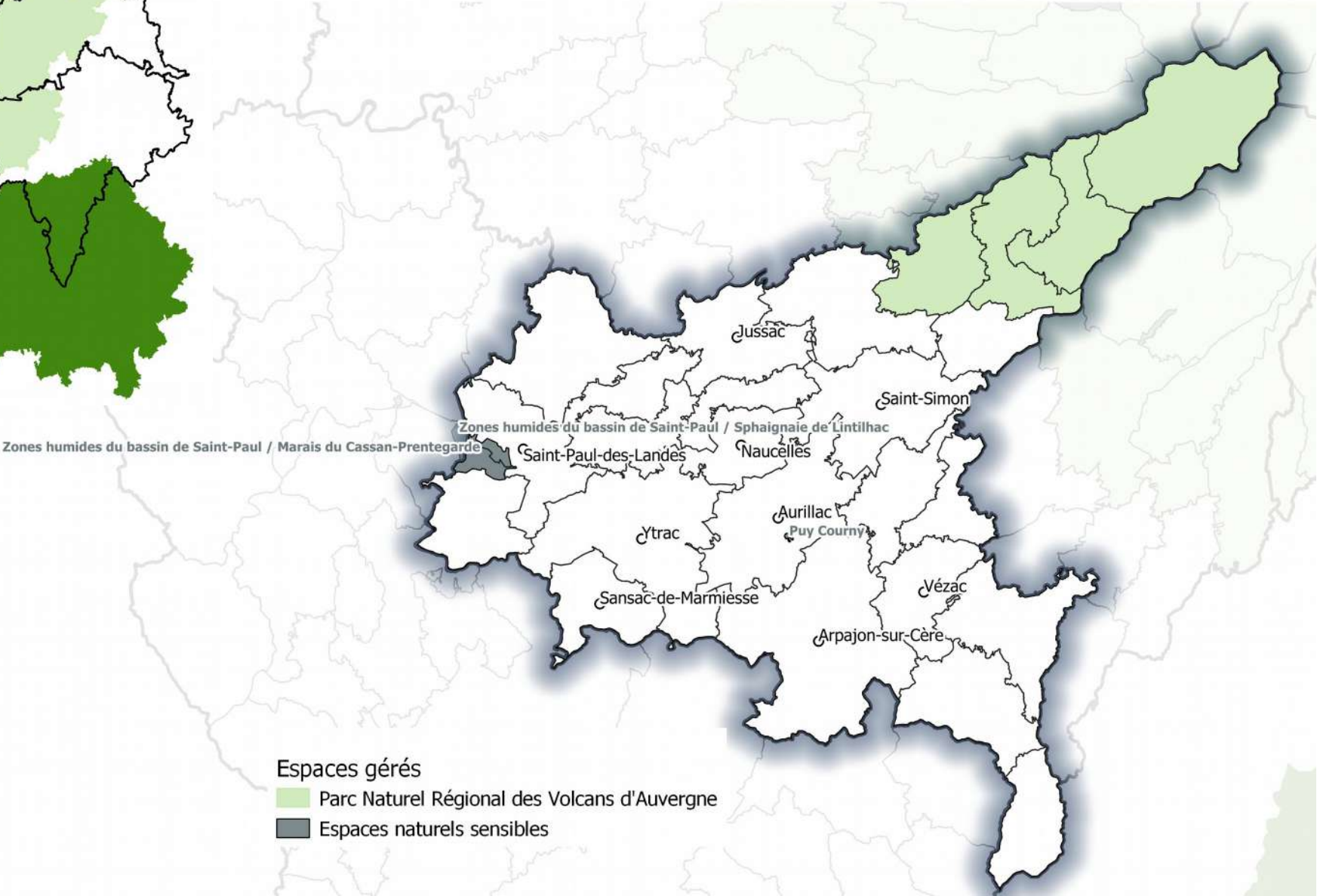


**SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)** : il fixe pour chaque district hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

**SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux)** : fixe les objectifs et les règles pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, au niveau d'une unité hydrographique.

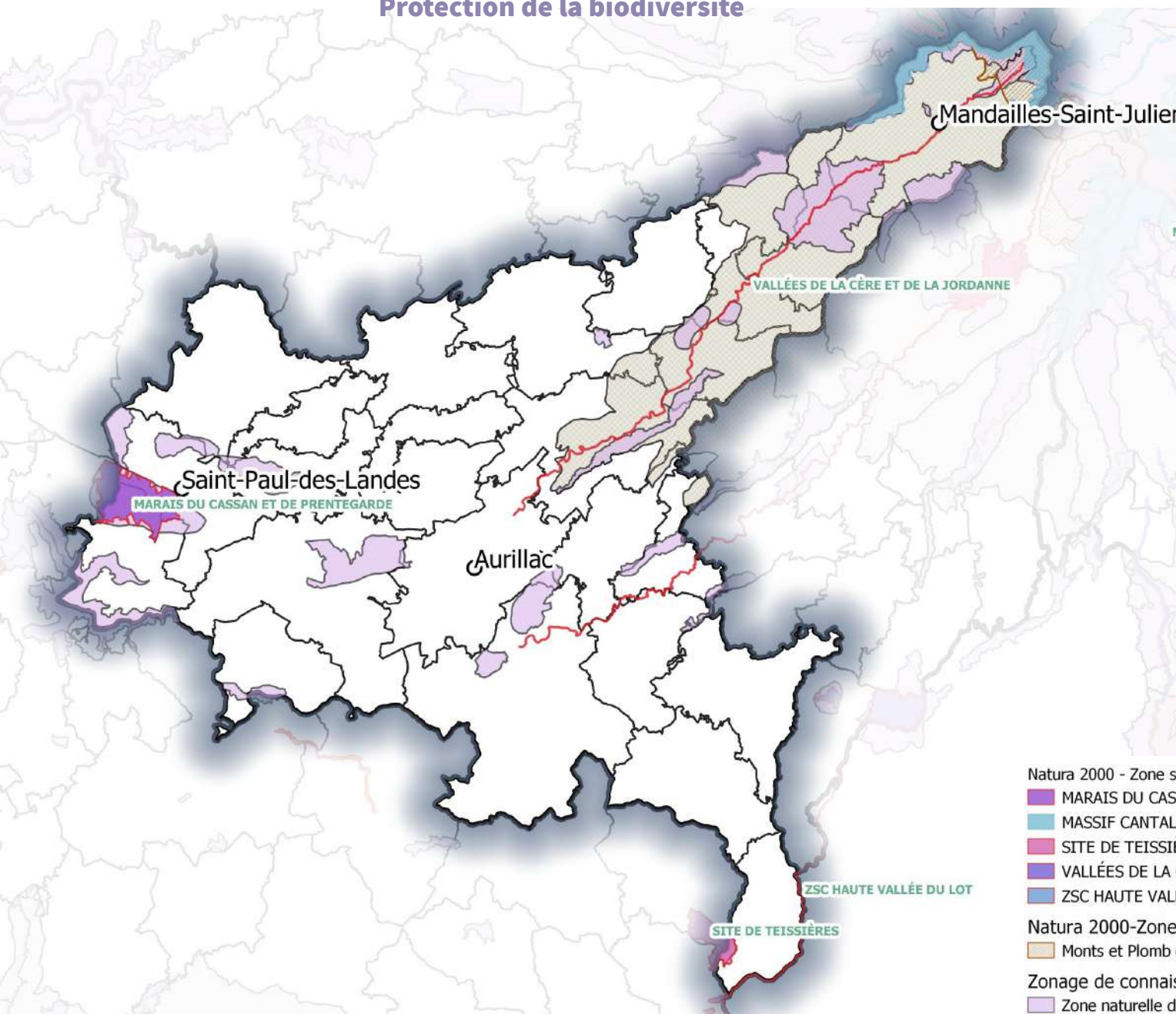


Espaces gérés



## Protection de la biodiversité

## Zonages environnementaux



Le Cantal est riche de plusieurs zones natura 2000 qui ont pour objectifs de préserver la diversité biologique du territoire. Elles se déclinent en deux volets :

- les zones de protections spéciales ou ZPS qui permettent d'identifier des zones de protection pour les oiseaux,
- les zones spéciales de conservation ou ZSC qui permettent de mettre en avant les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine exceptionnel qu'ils abritent. Permet la conservation d'espèces, de faune et de flore sauvage ainsi que leur habitat.

La région compte 260 sites dont 213 ZSC et 47 ZPS, ce qui représente 13,3 % de son territoire.

Le Cantal comptabilise 5,15 % des sites ZSC et 10,16 % des sites ZPS de la région.

Natura 2000 - Zone spéciale de conservation (ZSC)

- MARAIS DU CASSAN ET DE PRETEGARDE
- MASSIF CANTALIEN
- SITE DE TEISSIÈRES
- VALLÉES DE LA CÈRE ET DE LA JORDANNE
- ZSC HAUTE VALLÉE DU LOT

Natura 2000-Zone de protection spéciale (ZPS)

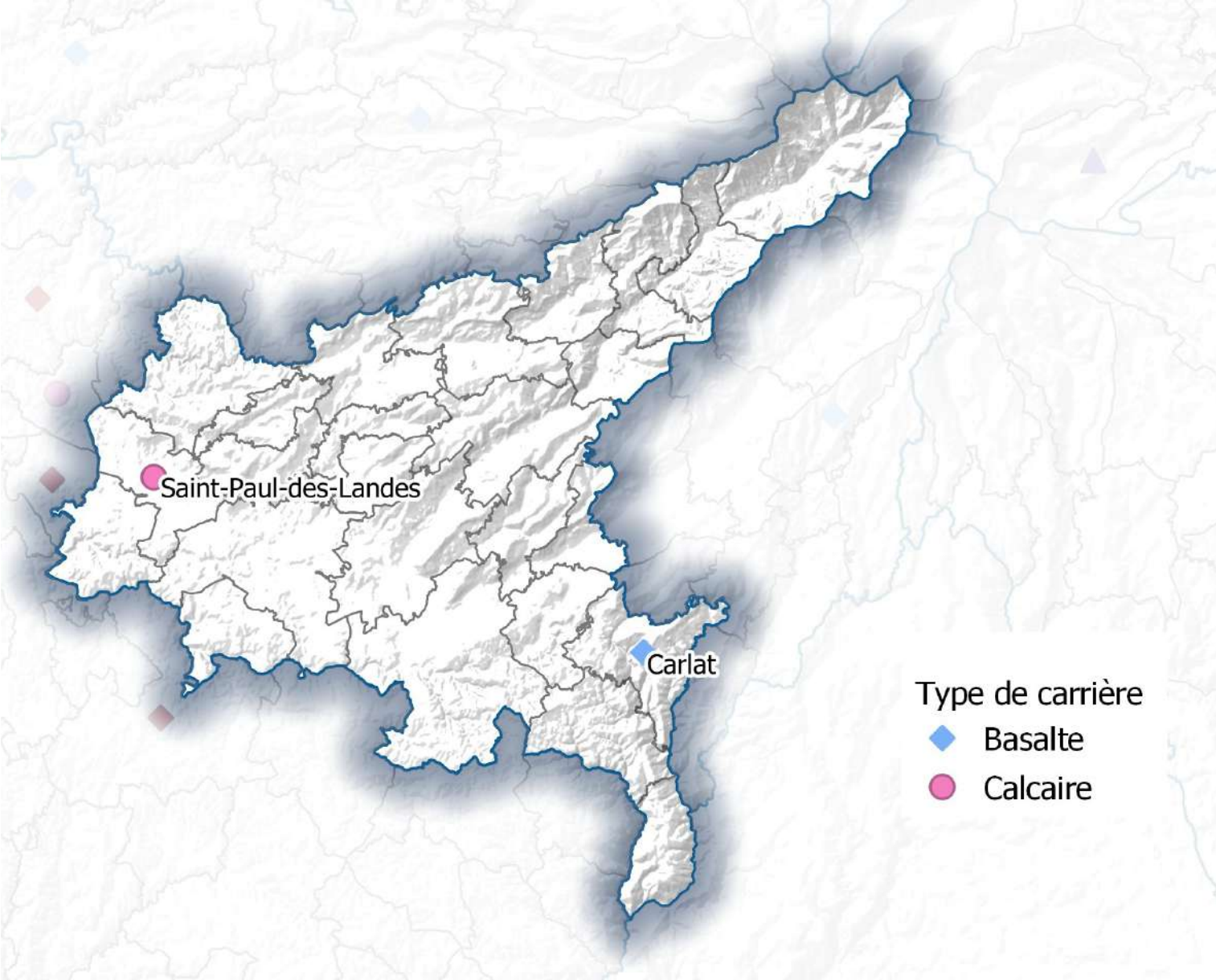
- Monts et Plomb du Cantal

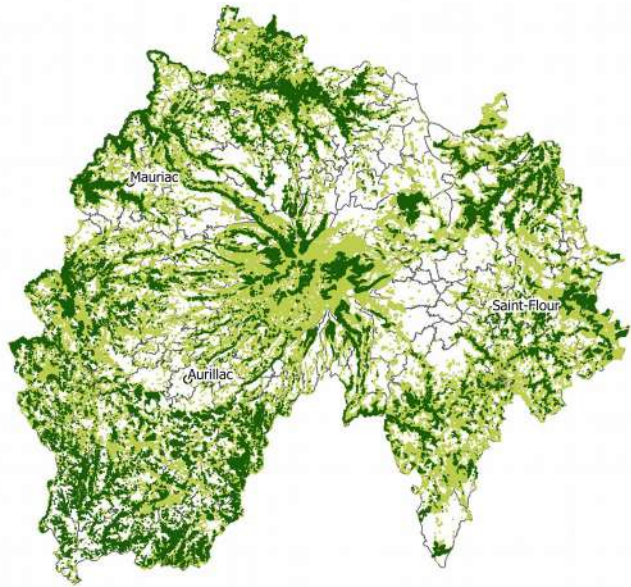
Zonage de connaissance

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2



Carrières (selon le Schéma départemental des carrières en vigueur, 1999)





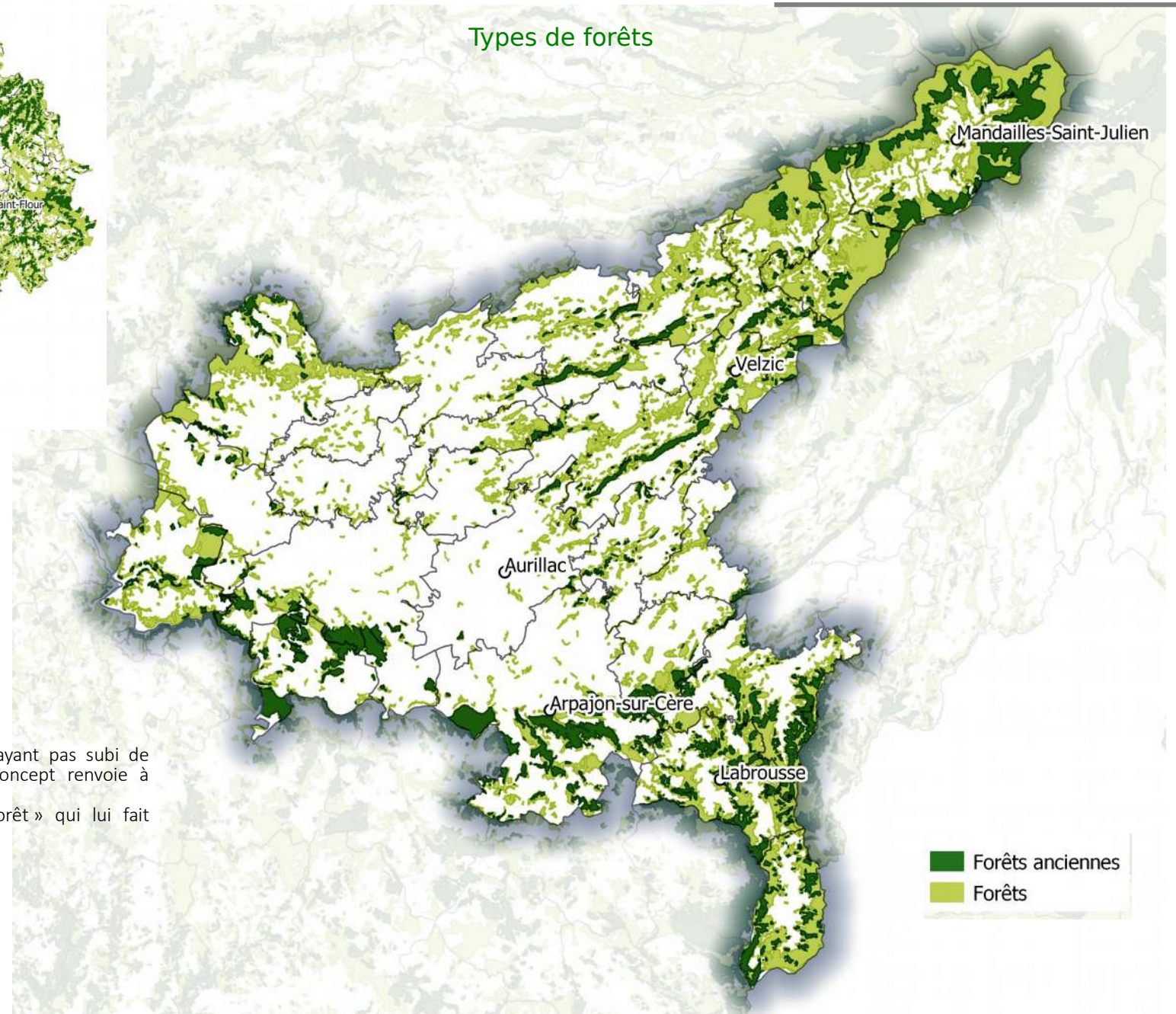
### Taux d'occupation du sol par la forêt :

Bassin d'Aurillac : 26 %

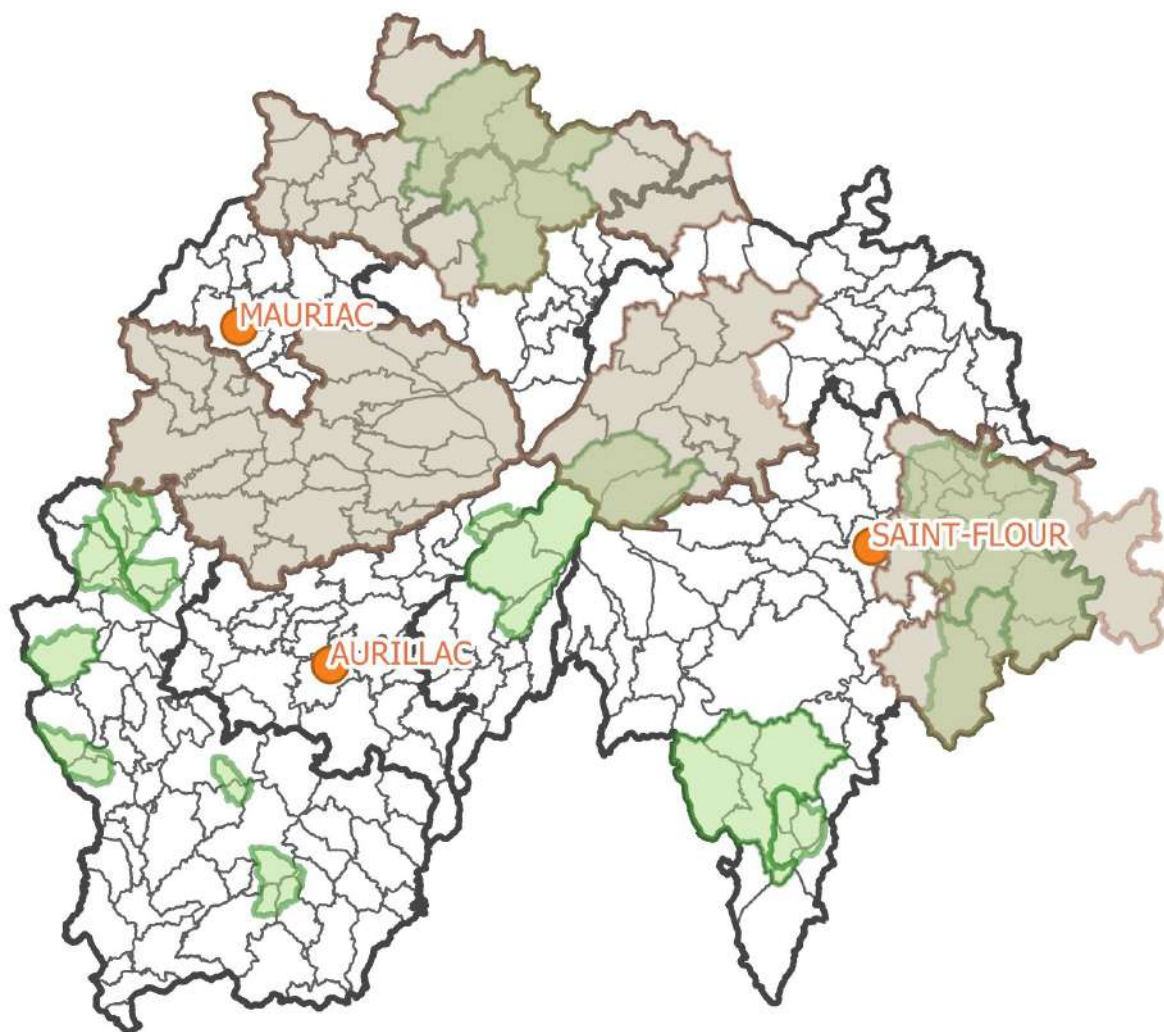
Cantal : 32 %



\*Une **forêt ancienne** est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis au moins 100 ans. Ce concept renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol. A ne pas confondre avec le terme « vieille forêt » qui lui fait référence à l'âge des arbres.

*Source : inventaire forestier - IGN*



### Les outils de gestion de la forêt

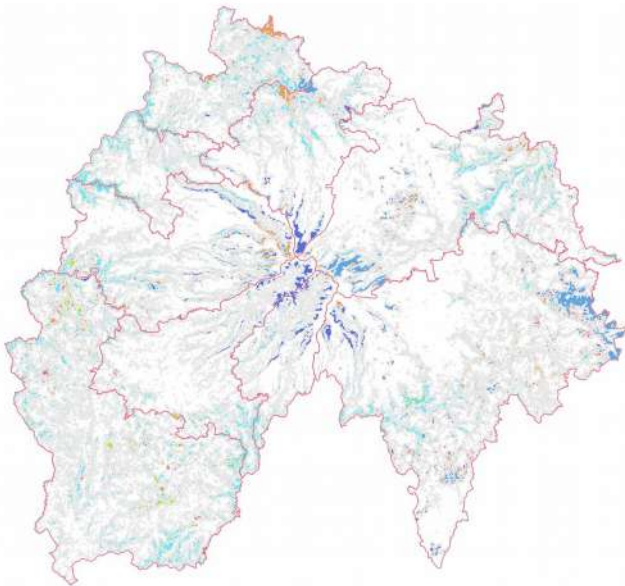


-  Charte forestière de territoire
-  Schéma de desserte forestière

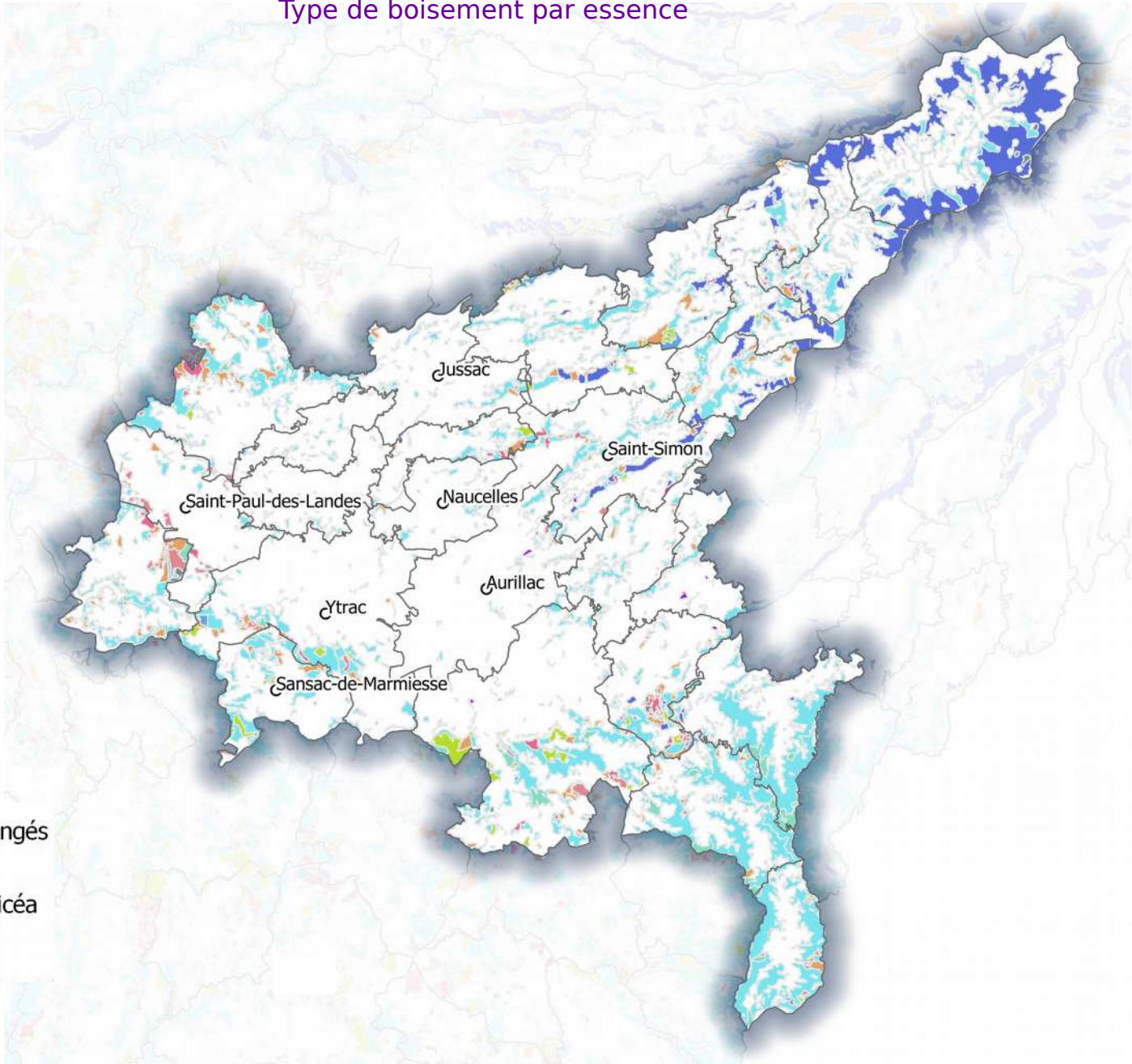
Une **Charte Forestière de Territoire** permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts,...) un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire.

Source : Centre national de la propriété forestière

Un **schéma directeur de desserte forestière** est un outil d'aménagement et d'aide à la gestion forestière. Il s'appuie sur l'analyse de trois univers : forestier, routier et environnemental. Il doit aider les propriétaires et techniciens privés ou publics à mieux appréhender les sorties des bois des propriétés privées et publiques

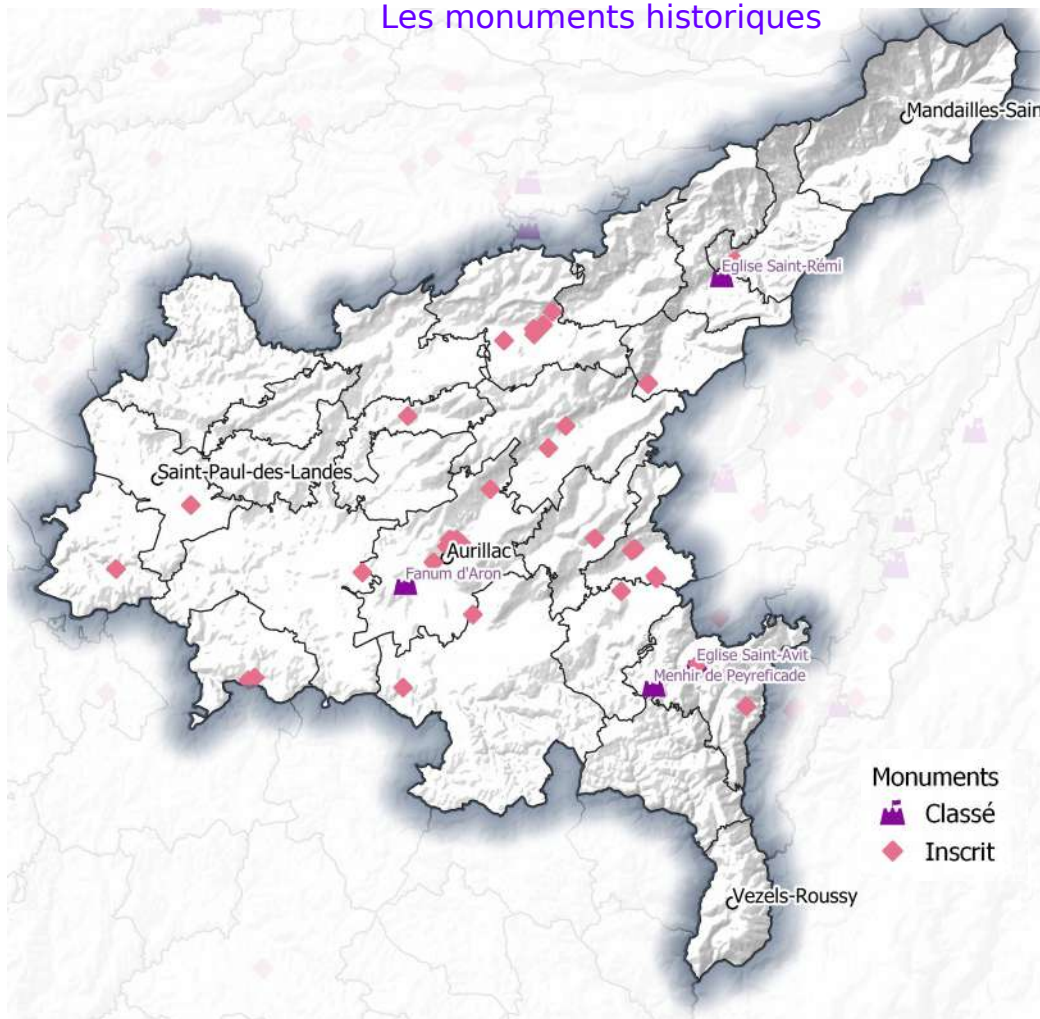


Type de boisement par essence

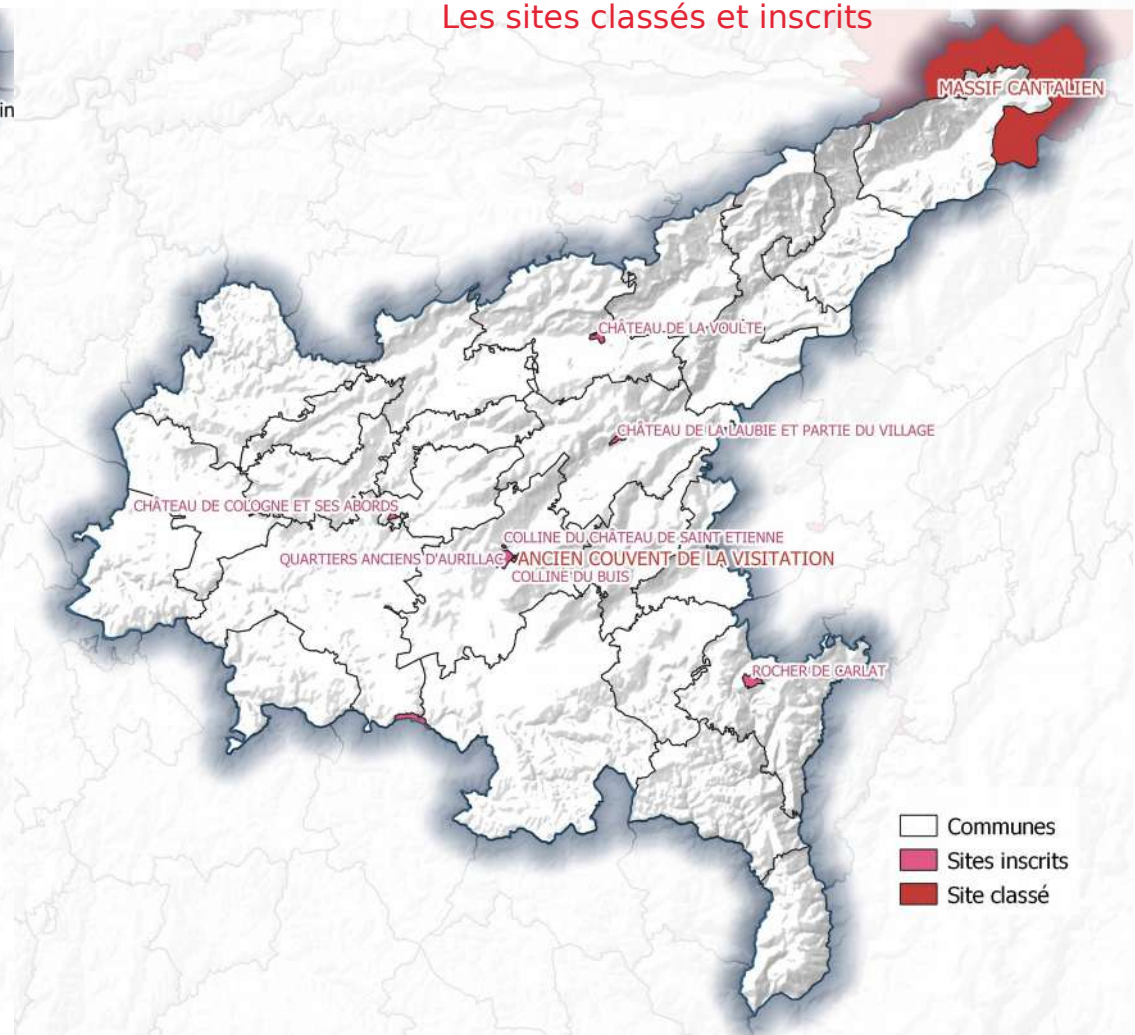


- |                       |               |
|-----------------------|---------------|
| Châtaignier           | Feuillus      |
| Chênes décidus        | Hêtre         |
| Conifères             | Mélèze        |
| Douglas               | Mixte         |
| Non renseigné         | Pins mélangés |
| Peuplier              | Robinier      |
| Pin laricio, pin noir | Sapin, épicéa |
| Pin sylvestre         |               |

## Les monuments historiques



## Les sites classés et inscrits



La législation distingue deux types de protection :

**Les monuments classés :** concerne les « immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

**Les monuments inscrits :** concerne les « immeubles qui, sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Source : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

La législation distingue deux types de protection :

**Les sites classés :** site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

**Les sites inscrits :** un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Source : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)